



Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Ibn Khaldoun de Tiaret

Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie

Département de Nutrition et Technologie Agro-Alimentaire



Mémoire de fin d'études

En vue de l'obtention du diplôme de master académique

Domaine : Sciences de la Nature et de la Vie

Filière : Sciences Agronomiques

Spécialité : Développement Agricole et Agro-Alimentaire

THEME

**Contribution à l'étude des assurances agricoles dans le financement et le développement de la céréaliculture dans la wilaya de Tiaret.
Cas de la CRMA la wilaya de Tiaret**

Membres de jury :

Président: Mr. KOUADRIA. M.C.A

Examinatrice : Mme. ZOUBEIDI. M.C.B

Promoteur : Mr. OUNES. M.A.A

Présenté par :

BELKACEM Abdelkader

HAFSI Mohammed El Amine

MABROUKI Othman

Année Universitaire : 2018/2019

Dédicaces

Ce modeste travail est dédiée à

la famille Belkacem.

Et à tous mon frères et amis. Surtout

Brahim, Mohamed, Saïde.

À tous les enseignants de la SNV

***À toute la promotion de développement
agricole et agro-alimentaire***

Dédicaces

*Ce modeste travail est dédiée à la
mémoire de la mère d'Amin Hafsi, de la
famille Hafsi et Mazari.*

*Et à tous mon frères et amis. Surtout
Saïd, Abdellkader, Nasser, Mustapha .*

*À tous les enseignants de la SNV
À toute la promotion de développement
agricole et agro-alimentaire*

Dédicaces

Ce modeste travail est dédiée à

la famille Mabrouki.

Et à tous mon frères et amis surtout

Mabrouki Abdellhk.

À tous les enseignants de la SNV

***À toute la promotion de développement
agricole et agro-alimentaire***

REMERCIEMENTS

A la fin de ce travail, nous tenons à exprimer nos remerciements les parents qui nous ont aidés avec tout.

Nos profondes gratitude à Mr. OUNES Mohamed, notre promoteur, pour ses précieux conseils, pour ses orientations pendant toute la durée de cette formation et ce, malgré le fait qu'il soit continuellement absorbé par ses propres travaux. Nous avons eu notre part l'immense honneur et privilège d'apprendre de ses critiques objectives.

Nous voudrions exprimer notre vive gratitude à Mme. ZOUBEIDI Malika qui a bien voulu examiner et évaluer ce travail.

Nous voudrions exprimer notre vive gratitude à Mr KOUADRIA Mustapha qui a bien voulu présider et examiner ce travail.

Nous voudrions exprimer nos remerciements particuliers à l'ensemble du personnel du groupe de CRMA de Tiaret, et surtout nos profonds remerciements et reconnaissances à Mme A OULD MOHAMED, et à Mr NESSREDDINE.

Nos profondes reconnaissances et estime à tous les agriculteurs qui ont contribué à notre travail et avoir accepté de nous accueillir et nous ont aidé.

Nous n'oublierons pas de remercier tous nos amis, sans exception.

Que ceux que nous n'avons pas cités trouvent ici l'expression de nos profondes gratitude et nos remerciements les plus sincères

Liste des tableaux

Tableau N ° 01: Répartition des exploitations du secteur autogéré.	10
Tableau N° 02 : Répartition des exploitations agraires.....	11
Tableau N° 03 : Répartition des EAI et EAC.....	13
Tableau N°04 : Le marché algérien des assurances.....	16
Tableau n°06 : Evolution du chiffre d'affaires de l'assurance agricole (période 2010-2016) :	23
Tableau n°07 : La population au niveau de la wilaya de Tiaret	37
Tableau n°08 : Les productions agricoles moyennes annuelles de la wilaya.....	38
Tableau n°09: Structure agraire dans la wilaya :	39
Tableau n°10 : Evolution de la production céréalière dans la wilaya de Tiaret (unité en Qx).	41
Tableau n°11 : campagnes(Ha).....	42
Tableau n°12 : Les principales communes de production des céréales en 2019.....	42
Tableau n°13 : les principales communes productrices des céréales dans la wilaya de Tiaret :	51
Tableau N°11 : évolution de chiffre d'affaire 2013 à 2018.....	54

Liste des figures

Figure n°01 : L'évolution de l'assurance s'est effectuée progressivement	2
Figure n°02 : Organisation de la Mutualité Agricole	27
Figure n°03 : Le siège de la CRMA de Tiaret 01 route du frigo wilaya Tiaret.....	29
Figure N°04 : mécanisme d'un contrat d'assurance.....	32
Figure N°05 : Organisation de la Caisse Régionale de Mutualité Agricole de Tiaret	33
Figure N°06 : Typologie des assurances.....	35
Figure n°06 : La carte de la wilaya de Tiaret	36
Figure n°07 : les productions des céréales entre (2000-2009). (2010-2017)	40
Figure n°08 : Carte des expositions de production des céréales en Algérie.....	41
Figure n°10: Les assurances végétales de la CRMA de Tiaret	43
Figure N°11 : Evolution de la production (Blé dure/tendre, Orge, Avoine) pendant 2013-2018	47
Figure N°12 : Production des céréales (les communes) en Qx.....	51
Figure N°13 : Quantité de production des céréales.....	52
Figure n°14 : évolution des compensations sur les risques agricoles 2013 à 2018.....	53
Figure N°15 : évolution de chiffre d'affaire 2013 à 2018.....	54
Figure n°16 : Le taux de production (les principales coummunes en %).....	_ 66

Liste d'abréviation

BADR : Banque de l'Agriculture du Développement Rural

BNA : Banque Nationale d'Algérie

CAAR : Caisse Algérienne d'Assurance et de Réassurance

CAAT : Compagnie Algérienne des Assurances Transports

CAEC : Coopérative Agricole d'Exploitation en Commun.

CAPRA : Coopérative Agricole de Production de la Révolution Agraire

CCLS : Coopérative des céréales et des légumes secs

CCR : Compagnie Centrale de Réassurance

CCRMA : Caisse Centrale de Réassurance des Mutuelles Agricoles

CNMA : Caisse Nationale de Mutualité Agricole

DSA : Direction Service Agricole

EAC : Exploitations Agricoles Collectives

EAI : Exploitations Agricoles Individuelles

FANAF : Fédération des Sociétés d'Assurance de Droit National Africaines

FNRDA : Fonds National de la Régulation et du Développement Agricole

GMV : Groupement de Mise en Valeur.

Ha : Hectare

MADRP : Ministère de l'Agriculture du Développement Rural et de la Pêche

ONS : Office National des Statistiques

PNDA : Le Plan national de Développement Agricole

PNDAR : Le Plan National de Développement Agricole Rural

PPDRI : Plan de Proximité de Développement Rural Intégré

Qx : Quintaux

SAA : Société Algérienne d'Assurance

SAT : Surface Agricole Totale

SAU : Superficie Agricole Utile

Table des matières

Introduction et problématique.....	1
Chapitre n° I : le contexte économique et agricole en Algérie	6
Introduction :.....	6
I-1- Présentation de l'économie :	6
I-2 La structure économique de l'Algérie	7
I-3- Les principales reformes agricoles :.....	9
I-4- La situation de l'agriculture algérienne.....	15
Chapitre n° II: Notions générales sur la fonction des financements agricoles 16	
Introduction	16
II-1- L'évolution du marché Algérien des Assurances :	16
II-2-Les assurances agricoles :	21
II-3- Organisation d'assurance agricole algérienne.....	23
II-3-1 BADR.....	23
III- La Caisse Nationale De Mutualité Agricole (CNMA).....	26
III-1- Présentation de la Caisse de Mutualité Agricole:	26
III-2-Historique:	26
III-3- Principes de la Caisse de Mutualité Agricole:.....	26
III-4-Organisation de la Caisse de Mutualité Agricole:	27
III-5-Les activités de la caisse nationale de mutualité (CNMA)	27
III-6- Les différents types de crédit octroyé par la CNMA au secteur de l'agriculture..	28
VI- CRMA DE TIARET :	28
VI- 1-Définition de la Caisse Régionale de Mutualité Agricole-Tiaret :	28
VI- 2-Les assurances agricoles et extra agricoles de la CRMA de Tiaret:.....	29
VI- 3-Les différents types de risque de la région de TIARET	29
VI- 4-La production dans le cadre de l'assurance agricole:	30
VI- 5-Mécanisme d'un contrat d'assurance :	31
VI- 6- Organisation de la Caisse Régionale de Mutualité Agricole de TIARET.....	33
VI- 7-Les produits de CRMA.....	34

Deuxième partie étude d'un cas (la région de Tiaret)

Chapitre n° I : présentation de la région de Tiaret

I-1- Le milieu physique	36
I-2- Le milieu socio-économique :	37
I-3- Environnement agricole dans la région de Tiaret :	38
I-4- Evolution de production et superficie et le rendement à Tiaret :.....	39

II- Les Assurances Agricoles de la CRMA de TIART :	43
II -1- Les assurances végétales:	43
II-2-Méthode de travail:	45
Démarche méthodologique et technique de l'enquête	46

Chapitre n° II : Résultats et Discussions

I.1 Le contenu du questionnaire	48
I.2 Méthode de passation des questionnaires.....	48
Concluions de chapitre	55
Conclusion.....	56
Reference bibliographique	62
ANNEXES.....	62
Résumé	69

Introduction et problématique

L'Algérie se trouve aujourd'hui confrontée à la difficile adéquation, d'une part une population en croissance rapide avec 1.000.000 personnes supplémentaires par année, et d'autre part la protection et la valorisation de ses ressources.

Sous l'effet conjugué du relief, du climat, l'espace agricole algérien s'avère donc très limité, la S.A.U qui représente aujourd'hui 0.22 ha par habitant n'en représentera plus que 0.14 ha par habitant en 2050. (M.E.E.R.2016)

L'Algérie figure toujours parmi les pays les plus grands importateurs mondiaux des produits agricoles et alimentaires. Le gouvernement a établi un plan d'action visant à assurer la sécurité alimentaire et à équilibrer la balance agricole du pays. D'où la mise en œuvre de plusieurs politiques de programme agricoles. (Document BADR, 2012).

La restructuration d'économie s'en appuie sur la diversification des exportations. La relance des investissements, la limitation des importations, l'augmentation de la collecte fiscale et l'encouragement de l'économie productive.

- Dans ce contexte général se trouve notre agriculture qu'à un très plus de rôles à jouer
- Assurer l'équilibre agricole et alimentaire en augmentant la production et la diversification.
- Création d'emploi.
- Suivre la cadence évolutive de la production qui répond à la progression démographique d'où sa relance est son soutien figure parmi des priorités économiques.

Dans cette conjoncture économique l'agriculture est censée mener un rôle moteur pour le développement des pays. En effet sa place comme maillon important de la croissance économique nous oriente vers l'étude les principaux éléments constituant ce secteur surtout le volume des produits stratégiques que vivriers comme la céréaliculture qui occupe plus de 50% de superficie cultivée en Algérie. Son évolution s'est toujours accompagnée par la mise en place des mécanismes d'assurances qui se résument en actions de supporter par les guichets entreprises comme la (BADR et CRMA) conjugué par un manque de culture d'assurance et une réticence un part de céréaliculteurs.

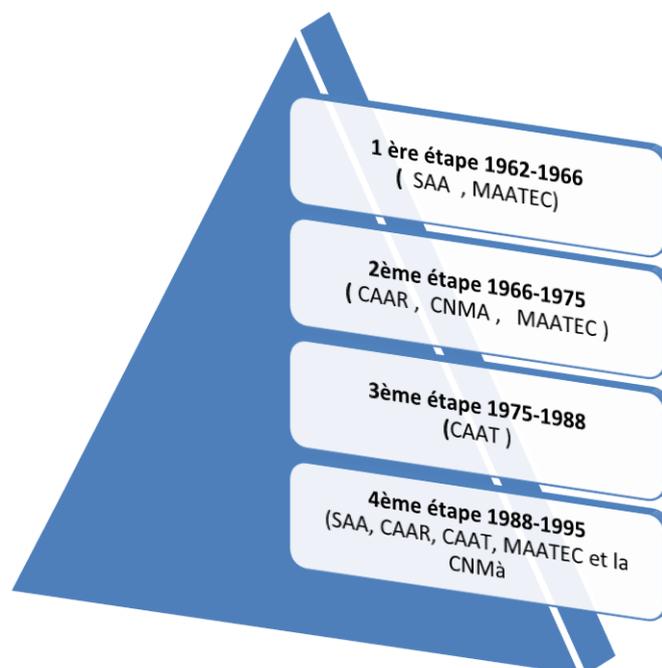
Ce secteur a connu une évolution historique qui se résume :

Période coloniale : Cette période était caractérisée par le monopole des compagnies françaises sur le secteur d'assurance en Algérie. Cela se confirme en 1861 par la création d'une mutuelle incendie spécialisée pour l'assurance en Algérie et dans les colonies.

La période après l'indépendance :

L'évolution de l'assurance s'est effectuée progressivement à travers les étapes suivantes :

Figure n°01 : L'évolution de l'assurance s'est effectuée progressivement



Source : Assurances et gestion des risques, vol. 81 ; 2013.

Ce n'est qu'en 2000, grâce à la nouvelle politique de relance de l'agriculture par l'utilisation massive de fonds publics (F.N.R.D.A et F.M.V.C) gérés par la C.N.M.A, que celle-ci et ses Caisses régionales ont commencé à accorder du crédit, quasi exclusivement aux agriculteurs bénéficiaires des aides de l'Etat, soutenant les investissements et l'intensification des systèmes de cultures. Source

L'agriculture est un secteur fondamental en Algérie, pays à tradition rurale, elle remplit en effet plusieurs rôles notamment au plan environnemental et social, elle emploie 21% de la population active et contribue à hauteur de 12.3% au PIB (MADRP. 2018).

Le secteur agricole qui est le nôtre nécessite plus que jamais une intervention permanente de l'Etat , pour le conforter l'avantage, dans son rôle stratégique découlant du « contrat social » qui lie les producteurs agricoles à la collectivité nationale par la Consolidation des mesures incitatives lucratives et pécuniaires du PNDA, PNDR et créer d'autres. L'agriculture est une affaire d'Etat est-il estimé.

Il faut souligner que, c'est après la crise économique mondiale de 2008, qu'il y'a eu changement du point de vue quant à l'importance des banques, des assurances et du secteur

agricole. En effet , c'est par le biais de l'application de plans et programmes étudiés particulièrement dans le secteur de l'agriculture , toute en réservant les moyens financiers nécessaires ainsi que des mesures de crédits et autres tels que les assurances , les garanties d'investissements ...etc. Source :

Les produits céréaliers occupent une place stratégique dans le système alimentaire et dans l'économie nationale.

Durant les deux périodes 2000-2009 et 2010-2017, la superficie des céréales occupe en moyenne annuelle 40% de la Superficie Agricole Utile (SAU). La superficie ensemencée en céréales durant la décennie 2000-2009 est évaluée à 3 200 930 ha, desquelles, le blé dur et l'orge occupent la majeure partie de cette superficie avec 74% de la sole céréalière totale. Durant la période 2010-2017, cette superficie a atteint en moyenne 3 385 560 ha, en évolution de 6% par rapport à la période précédente (2000-2009).

La production réalisée des céréales au cours de la période 2010-2017 est estimée à 41.2 Millions de quintaux en moyenne, soit un accroissement de 26% par rapport à la décennie 2000-2009 où la production est estimée en moyenne à 32.6 Millions de quintaux.

La production est constituée essentiellement du blé dur et de l'orge, qui représentent respectivement 51% et 29% de l'ensemble des productions de céréales en moyenne 2010-2017 .(MADRP.2018)

D'où la place des assurances agricoles se montre primordiales, et leur rôle jaillit comme un moteur de développement, et pour clarifier ça on a posé ces questions

Quel est l'impact des assurances agricoles sur la croissance et le financement de céréaliculture en Algérie ?

C'est ce que nous allons tenter d'examiner en nous appuyant sur un cas de référence, en l'occurrence celui de la CRMA. Il peut être considéré comme représentatif d'un certain nombre de caisses régionales.

Ainsi, un certain nombre de réflexions seront développées, notamment sur le rôle de la CRMA en tant qu'outil de développement, ce qui oriente la réflexion sur la nature de son insertion dans le processus de création, de suivi et d'évaluation des politiques agricoles, ces dernières devant permettre l'amélioration de la situation des agriculteurs ce qui nous a conduit à proposer des hypothèses de recherche suivantes :

- Le manque de sensibilisation à l'assurance chez les agriculteurs est le véritable défi des institutions d'assurance.

- Le cadre institutionnel et juridique appliqué actuellement par le système d'assurance peut représenter une menace jouant un rôle négatif sur le système d'assurance.

Méthodologie d'approche :

Notre travail de L'étude des assurances, prêts bancaires et le développement de l'agriculture dans la région de Tiaret d'étude a été menée selon deux étapes essentielles.

Première étape :

Étude bibliographique et approche des structures technico-administrative. Cette étape nous a permis de mettre à profit les éléments d'informations disponibles et nécessaires à savoir : ouvrages, cartographie, questionnaires d'enquête, données statistiques, études et thèses, rapports, et bilans.....et

D'effectuer des prises de contacts auprès de la D.S.A, Subdivisions, CRMA, BADR.

Deuxième étape :

Dans cette deuxième étape nous avons mené deux enquêtes :

- Enquête technico-administrative au près des D.S.A, Subdivision, CRMA, BADR.
- Assurance agricole la CRMA...
- Enquête sur terrains en deux formes
- Une première enquête rapide (pré enquêtes) réalisée dans quelque exploitations agricoles.
- Une deuxième enquête approfondie (suivi socio-technico-économique) dans les mêmes exploitations.

Dans cette deuxième partie nous avons élaboré les questionnaires d'enquêtes et nous avons testés puis, menés des enquêtes de terrains au niveau des exploitations retenues.

Les enquêtes réalisées sont approfondies de type suivi socio-technico-économique et que cela nous avons élaboré les objectifs suivants :

L'objectif global :

Identifiez le concept général et l'importance d'activité de la mutualisation d'assurance agricole et leur sa contribution dans le développement des céréalicultures.

Les objectifs spécifiques :

- 1- Etude des caractéristiques d'assurance agricole et leur impact dans le secteur.**
- 2- La relation entre le développement agricole et les assurances.**

Le choix de la région :

L'accomplissement de ce travail dans la région de Tiaret, répond bien à nos objectifs, puisque c'est dans cette région que sont implantées les structures technico- administratives, services

de banque et d'assurance, en plus de son caractère distinctif paysan et aussi elle est la première zone dans la production céréalière nationale.

*Chapitre n° I : le contexte économique et agricole en Algérie****Introduction :***

L'amélioration du niveau de vie de la population et la garantie du bien-être social sont des objectifs prioritaires des pouvoirs publics. Le bien être des individus dépend de la satisfaction de leurs besoins fondamentaux, (alimentation, logement, santé, éducation, culture, participation à la vie de la communauté), mais aussi l'égalité des chances, de travail ou activité enrichissante, de ressources naturelles et d'un cadre de vie protégé. Quelles que soient les politiques suivies, ces objectifs ne peuvent être atteints sans une croissance économique soutenue et durable. La croissance économique est un indicateur intéressant pour évaluer la capacité d'un pays à améliorer le niveau de bien-être de sa population. Le niveau de vie d'un pays dépend de son aptitude à produire des biens et services. La croissance économique est synonyme de production de biens et services, de création d'emplois et de richesses. Elle assure la prospérité économique, sociale et humaine. Source : (www.un.org/press/fr/2002/DEV2378.doc.htm)

I-1- Présentation de l'économie :

L'économie de l'Algérie traite de la situation économique conjoncturelle et structurelle de l'Algérie. Depuis son indépendance en 1962, l'Algérie a lancé de grands projets économiques pour mettre en place une assise industrielle dense. Cependant, en dépit des réalisations importantes (routes, métro, autoroutes, universités, usines, etc.), qui ont été réalisées, l'économie algérienne est passée par divers stades de turbulence.

Dans les années 1980, l'économie algérienne a connu des difficultés importantes. En effet, le contre-choc pétrolier de 1986 a porté un coup dur à une économie quasiment rentière, c'est la période des plans anti-pénurie et de stabilisation. Aux débuts des années 1990, l'Algérie a engagé des réformes structurelles concrétisant ainsi le passage à l'économie de marché.

En 2012, l'économie algérienne demeure très fortement dépendante de la rente des hydrocarbures, qui représentent la principale source de revenus du pays, sans être parvenue à se diversifier et à mettre en place une industrialisation compétitive au niveau international. Le rapport 2017 du cabinet de conseil et d'intelligence économique Oxford Business Group (OGB) sur l'Algérie, met l'accent sur les efforts consacrés par le pays pour renforcer et diversifier son économie sur fond de chute des prix du pétrole. Ce rapport évoque la contribution croissante du secteur privé dans le PIB, en particulier du rôle des petites et moyennes entreprises (PME) soutenues par de nouvelles mesures; ainsi que le secteur des

services financiers, qui a connu des évolutions positives telles que l'instauration du paiement en internet (Article économie de l'Algérie ,2019)

I-2 La structure économique de l'Algérie :

I-2-1- L'évolution de l'économie algérienne :

Le jeune État algérien devrait relever un grand défi, celui d'assurer une indépendance économique et financière suffisante. Avant 1962, le commerce algérien était régi par les mêmes lois que le commerce français. Avec l'indépendance et les choix politiques de l'époque, l'organisation commerciale connaît des bouleversements importants, où le commerce extérieur est caractérisé par le contrôle et le monopole de l'État.

Après l'indépendance, deux problèmes fondamentaux se sont posés : la fuite des capitaux, et la maîtrise de la balance commerciale ou de la balance des paiements. Ensuite, l'Algérie a adopté un modèle de développement basé sur l'industrie qui nécessite l'importation des biens d'équipement et des matières premières.

Dans le but de protéger l'économie nationale, l'État algérien a pris le contrôle de toute l'activité économique, notamment le commerce extérieur et les hydrocarbures.

Pour relancer l'économie nationale sur la base de la relance des exportations, l'État a choisi de prendre le monopole sur les opérations de commerce extérieur à partir de 1971.

I-2-1-1- L'Algérie dans les années 62-70 :

Cette période est qualifiée de libérale ou la phase de contrôle du commerce extérieur en Algérie, car, durant cette phase, l'État a commencé légèrement le monopole. En effet, même au cours de cette période, les entreprises privées avaient encore la liberté d'importer ou d'exporter, il n'en reste pas moins, que l'État gardait un œil sur l'activité de ces entreprises (BENISSAD Hocine ,1991)

I-2-1-2- Le monopole de l'État sur le commerce extérieur (1971-1979):

Cette phase est caractérisée par l'instauration du monopole de l'État sur toutes les opérations de commerce extérieur, y compris les exportations des hydrocarbures. Au cours de cette période.

L'État a tenté de relancer l'économie à travers la relance des exportations.

L'État algérien a rencontré des difficultés lors de sa réalisation du contrôle sur les importations et les exportations. Ainsi, différentes branches ont échappé au contrôle de l'État. Les éléments essentiels déclencheurs des réformes de cette phase sont les suivants :

- Certains produits continuaient à être importés alors qu'une surproduction nationale est enregistrée, par exemple la pomme de terre.
- Le mécanisme de fixation des prix. En fait, les entreprises maintenaient des prix très élevés et pour cause, ces produits se vendaient malgré tout, à cause de la pénurie générale enregistrée durant cette période.
- Importations de marchandises produites localement. Et l'émergence de conflit entre les entreprises et leur tutelle (l'État).
- Absence de programmation rigoureuse des importations par les entreprises monopolistes, et enfin diminution des produits importés (BENISSAD Hocine, 1991)

I-2-2-Crise de l'économie algérienne et libéralisation du commerce extérieur en Algérie :

Crise et restructuration (1979-1987):

Au début des années 1980, l'économie algérienne commence à être restructurée, et l'aggravation de la crise, économique en Algérie à la suite du choc pétrolier dès 1986. La baisse régulière du prix du brut amorcée à la mi-1985 s'accélère brutalement en 1986. Le niveau des prix atteint son plancher et dévoile brutalement les dysfonctionnements structurels de l'économie algérienne.

La chute des prix du pétrole de 40 % réduit à néant les illusions de puissance du potentiel industriel algérien et révèle la dépendance et la fragilité d'un système construit sur la seule performance du secteur des hydrocarbures.

La crise pétrolière de 1986, à la suite de l'effondrement des prix de pétrole, a frappé l'Algérie et a engendré une chute de ses recettes d'exportation, et une insuffisance pour financer les importations. Ce qui l'a obligé à recourir aux emprunts et aboutir par la suite à une crise de la dette.

L'Algérie s'est laissé conduire par les institutions financières internationales qui ont imposé une libéralisation du commerce extérieur, la conclusion d'un accord avec le FMI dans le cadre d'un plan d'ajustement structurel (PAS).

Ce dernier a subi des modifications profondes à travers un assouplissement des règles et des procédures liées aux importations et aux exportations.

Crise et privatisation (1988-1993) :

La baisse du prix des hydrocarbures de 1985 à 1987 a eu des conséquences sur le plan social et économique du pays. La crise politique de 1988, les résultats des élections de 1991 et leurs annulations plongèrent le pays dans une période très difficile d'insécurité et de désordre

économique, l'obtention d'une aide financière du FMI et les mesures qui lui sont associées ont renforcé l'urgence des réformes.

Passage à l'économie de marché (1994-2015) :

En début de 1994 le passage d'une économie dirigée à une économie de marché est conforté par la dévaluation du dinar algérien, la libéralisation du commerce extérieur, la liberté des prix, et le rééchelonnement de la dette extérieure. Avec l'ancrage à l'économie de marché, la classe moyenne, majoritairement composée de fonctionnaires avant 1994, s'est trouvée décimée en quelques années. 20 ans après le passage à l'économie de marché, l'économie algérienne demeure très peu industrielle avec un secteur industriel pesant moins de 5 % du PIB et est principalement constituée de petits services et de commerces (83 % de la superficie économique). Elle est également caractérisée par les sureffectifs dans les entreprises publiques ainsi que dans l'administration.

I-3- Les principales réformes agricoles :

Introduction

L'Agriculture algérienne a connu des changements considérables, depuis l'indépendance. Les réformes du secteur s'étalent de la création, dans les années soixante-dix, des sociétés nationales (notamment dans les filières céréales, lait, eaux, boissons, sucre, viandes rouge et blanche et pomme de terre) jusqu'au programme d'ajustement structurel (PAS) des années quatre-vingt-dix et les différents plans de développement agricole (PNDA, PNDAR, PPDRI...).

I-3-1 Historique des politiques agricoles en Algérie (1962-à nos jours) :

L'agriculture algérienne a connu plusieurs réformes depuis l'indépendance à nos jours, les principales dates à retenir de ces réformes sont : l'autogestion en 1963, la révolution agraire en 1971.

I-3-2 L'autogestion agricole encoure à 1962-1979

La restructuration de 1981, la fin de l'expérience socialiste en 1987 et enfin, la nouvelle réforme en 2000 (PNDA, PNDAR) et le renouveau agricole en 2009.

Après le départ des colons et la nationalisation de leurs terres (décret n 63 – 388 du 1 octobre 1963) les ouvriers agricoles se sont vu confier officiellement la gestion de ces domaines (HERZI, 1979)

Cette récupération des terres qui regroupait 22037 fermes sur une superficie de 2 700 000 ha, va donner naissance au secteur autogéré (ECREMENT.M, 1986).

Le 19 juin 1965, 300 000 ha étaient prélevés d'autorité sur les domaines autogérés et affectés à la création d'environ 350 « coopérative agricole de production des anciens Moudjahidines » (ECREMENT.M, 1986)

Durant la période (1967- 1973), le secteur agricole était loin de jouer le rôle moteur dans l'économie malgré les moyens humains, organisationnels et financiers dont il disposait.

La baisse de productivité, la faible qualification des travailleurs, le manque de compétitivité et la fuite des travailleurs vers l'activité industrielle en sont les causes. Il apparaît évident, au sein du secteur autogéré, que les moyens mis en œuvre n'ont pas été adaptés aux objectifs de croissance de la production.

Tableau N ° 01: Répartition des exploitations du secteur autogéré.

Taille (ha)	Nombre	%	Superficies totales (ha)	%
0,1 à 5	535 888	52,3	955 105	11,2
5 à 10	181 267	17,7	1 200 598	14,2
10 à 50	231 110	22,6	4 381 437	51,84
> 50	19 599	1,9	1 886 200	22,39
Hors sol	55 935	5,5	<<	<<
Total	1 023 799	100	8 423 920	100

Source : Recensement agricole, FAO 1999

D'après le tableau ci-dessus, nous constatons que 70% des exploitations agricoles sont de petites tailles (de 0,1 à 10 ha) et couvrent 25,4% de la SAU et celles comprises entre 10 et 50 ha occupent 51,84% de la SAU, quant à celles supérieures à 50 ha elles occupent 22,7% de la SAU.

I-3-3 La révolution agraire 1971 :

A cette époque la population connaissait une croissance démographique forte avec une amélioration sensible du niveau de vie, le but de la révolution agraire est la modernisation de l'agriculture par l'amélioration des techniques de production.

Parmi les objectifs de la révolution agraire, on peut citer : La réorganisation et l'augmentation de la production agricole et le développement autour des zones de production.

Le 1^{er} Janvier 1973 a été constitué le fonds national de la révolution agraire (FNRA) à partir des terres domaniales et des terres des collectivités locales (BACI. L, 1994)

Tableau N° 02 : Répartition des exploitations agraires.

Type d'exploitation	Nombre	Attributaires
GMV	258	2250
CAEC	707	11580
CAPRA	1349	24434
Attributaires Individuels	1120	1120
TOTAL	3434	39384

Source : statistiques agricoles, 1995.

GMV : Groupement de Mise en Valeur.

CAEC : Coopérative Agricole d'Exploitation en Commun.

CAPRA : Coopérative Agricole de Production de la Révolution Agraire

La révolution agraire s'est déroulée sans problème. Les terres versées au cours de cette opération portaient sur 144639 ha, dont 61787 ha (soit 42.7%) ont été attribués dès la première année de cette réforme ce qui a permis de créer 3434 exploitations sous diverses formes au profit de 43784 bénéficiaires. (CIHEAM, 1999)

I-3-4 Le secteur agricole en Algérie durant la période 1980-1987 et création des D.A.S

Durant cette période, le secteur agricole a connu une autre restructuration dont les objectifs sont définis dans l'instruction présidentielle n014 du 17 mars 1981 à savoir:

- Assainissement et autonomie de gestion des exploitations agricoles autogérées et des coopératives des anciens moudjahidines,
- Remembrement de ces exploitations,
- Mise en valeur des ressources agricoles du secteur public,
- Aménagement du milieu rural du secteur socialiste.

Cette période est caractérisée par deux plans quinquennaux :

I-3-5 Le premier plan quinquennal (1980-1984)

L'orientation du premier plan quinquennal est basée sur la satisfaction des besoins sociaux fondamentaux de la population, la variation de la ration alimentaire nationale et la réduction de la dépendance alimentaire en adaptant la production aux besoins nationaux.

L'objectif à long terme d'indépendance alimentaire nécessite la création de toutes les conditions pour rendre l'appareil de production agricole plus efficace et plus conforme aux besoins nationaux et aux exigences du développement (BADILLO .D, 1988).

I-3-6 Le deuxième plan quinquennal (1985-1989)

Le deuxième plan quinquennal accorde la priorité au développement de l'agriculture et de l'hydraulique dont la concrétisation repose sur l'élaboration d'une stratégie de développement agricole centrée sur la question alimentaire. A moyen terme, la priorité est accordée à la réduction de la dépendance alimentaire. A cet effet il prévoit d'une part, une amélioration de la population et d'autre part, la prise en compte des orientations de développement du secteur agricole sur la base d'une ration alimentaire objectif.

I-3-7 L'agriculture algérienne durant la période (1987-1999)

La réorganisation du secteur agricole en 1987 marque la fin de l'expérience socialiste. La loi n°87-19 a mis fin aux exploitations socialistes (DAS) par leur dissolution et les fait remplacer par des exploitations agricoles collectives (EAC) et des exploitations agricoles individuelles (EAI). Cette réorganisation a abouti à la création de 22350 EAC et 5677 EAI (BOUCHAREB.A, 1993).

Dont les membres doivent recevoir des actes administratifs pour leur situation. Selon cette nouvelle loi, l'Etat garde la propriété de la terre mais la donne en jouissance perpétuelle à des collectifs de travailleurs permanents, au personnel d'encadrement, à des exploitations agricoles existantes, puis à des collectifs constitués par des personnels exerçant des activités d'ingénieurs, d'ouvriers saisonniers ainsi que des jeunes agriculteurs.

En effet, la nouvelle organisation du foncier agricole stipule que :

- Les producteurs librement associés, travaillent personnellement leurs exploitations et se répartissent librement le travail et les produits de ce travail.
- Les membres des EAC sont peu nombreux
- La loi interdit toute immixtion et toute autorité dans les affaires des exploitations agricoles individuelles ou collectives.

Tableau N° 03 : Répartition des EAI et EAC.

TYPES	Nombre	Superficie (Ha)	Attributaires
EAC	22356	2232588	156348
EAI	5677	55969	5677
TOTAL	28033	2288557	162025

Source : MADRP 1991

La loi n° 90-20 du 18 novembre 1990 qui porte sur l'orientation foncière avait pour objet de fixer la consistance technique et le régime du patrimoine foncier, ainsi que les instruments d'intervention loin de l'Etat « collectivités et organismes publics ». Les biens fonciers de toute nature sont classés dans les catégories juridiques suivantes : Biens domaniaux, Biens Melk propriété privé, Biens wakf (HADJADJ.S, 2003).

I-3-8 La politique du secteur agricole depuis 2000

A la sortie des années noires du terrorisme, il s'agit de restructurer le monde rural, qui a payé un lourd tribut, d'enrayer l'exode vers les centres urbains et de relancer le développement économique en particulier l'agriculture.

- Le plan national de développement agricole(PNDA)

Le PNDA a été élaboré et mis en œuvre en 2000, pour instaurer une nouvelle politique de développement agricole et rural. Ce plan a pour objectif (HAMIDI.H,2002)

- L'accès des populations aux produits alimentaires selon les normes conventionnellement admises ;
- une meilleure couverture de la consommation par la production nationale, et un développement des capacités de production des intrants agricoles et du matériel de reproduction ;

- L'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles, pour un développement durable ;
- La promotion des productions à avantages comparatifs avérés en vue de leur exportation ;
- La sauvegarde de l'emploi agricole et l'accroissement des capacités du secteur agricole en matière d'emploi par la promotion et l'encouragement de l'investissement
- L'amélioration des conditions de vie et des revenus des agricultures.

Le Plan National de Développement Agricole Rural(PNDAR) :

Ce plan constitue une sorte de prolongement naturel du PNDA. Il a été conçu comme une réponse globale et cohérente aux principaux défis et contraintes naturelles, techniques, organisationnelles et institutionnelles identifiées et qui sont principalement à l'origine de la fragilisation des bases de la sécurité alimentaire du pays et le non maintien de la cohésion et de la paix sociales en milieu rural, indispensables aux équilibres globaux de la société algérienne (Site de développement de l'Afrique ,2006) [www. Développement de l'Afrique.dz](http://www.Développement.de.l'Afrique.dz)

Il est mis en œuvre dans le cadre de programmes diversifiés s'articulant principalement autour de :

_ L'amélioration des conditions d'exercice des activités agricoles et pastorales.

_ L'accompagnement et l'encouragement à la promotion de la pluriactivité comme facteur d'amélioration des revenus des ménages ruraux ou de création de revenus.

_ L'amélioration des conditions d'accès aux services publics, l'accès au logement et le désenclavement des populations.

_ L'accélération du processus de modernisation du secteur en encourageant les investissements productifs et technologiques dans les exploitations agricoles.

Plan de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI) :

A partir de l'année 2008, des projets de proximité (les P.P.D.R.I) sont mis en place. Ils répondent à des axes stratégiques (appelés aussi les thèmes fédérateurs) qui sont au nombre de quatre :

- Modernisation et/ou réhabilitation des villages et k'sours (amélioration des conditions de vie).
- Diversification des activités économiques et des revenus.
- Protection et valorisation des ressources naturelles.
- Protection et valorisation du patrimoine rural, matériel et immatériel.

I-4- La situation de l'agriculture algérienne :

Le secteur de l'agriculture emploie près de 23 % de la population active de l'Algérie et contribue à hauteur de 10 % au PIB du pays. Le chiffre d'affaires réalisé par l'industrie agroalimentaire représente 40 % du total du chiffre d'affaires des industries algériennes après celle de l'énergie. (La filière agroalimentaire ;. 2009)

Le pays dispose d'énormes potentiels en termes de parcelles agricoles (Mitidja, Seybouse, Soummam, Touat, etc.).

Les superficies récoltées en toutes espèces confondues est de 2 671 140 ha, le blé dur représente 1 162 882 ha, le blé tendre 620 945 ha, l'orge commune 812 280 ha et l'avoine cultivée 75 035 ha, le fourrage totalise 788 542 ha, les légumes secs sont étalés sur 66 866 ha et la culture de pommes de terre est de 58 632 ha pour 2,5 millions de tonnes et la production probable des dattes serait de 710 000 tonnes dont 1/3 de *Taglet Nour*, pour une superficie estimée à 170 000 hectares et qui représente 18,7 millions de palmiers. (Djouadi F.2010. La production des dattes en progression.)

Les autres principales productions agricoles sont les cultures maraîchères, les cultures industrielles dont les tomates, le tabac et les arachides, les agrumes et l'oléiculture.

Chapitre n° II: Notions générales sur la fonction des financements agricoles :

Introduction

A l'indépendance, les fermes coloniales abandonnées devenues propriétés de l'Etat, furent exploitées par des collectifs de travailleurs dans le cadre du système d'autogestion, les collectivités nationales prirent la place par le contrôle du secteur agricole. En effet l'Etat décide de développer ce secteur par le lancement et l'application des Plans de Développement successifs dès la fin des années 60 et aussi l'Etat cherche à le renforcer en améliorant les techniques de production agricole et soutenir les revenus des agriculteurs. La BADR, CNMA et ANSEJ sont des organismes qui contribuent au financement de l'agriculture sous forme de crédit d'exploitation ou d'investissement.

II-1- L'évolution du marché Algérien des Assurances :

Tableau N°04 : Le marché algérien des assurances

Assurances Dommages (16)	Assurances Vie (8)
SAA	SAPS (SAA + MACIF)
CAAT	TAAMINE LIFE (100 % CAAT)
CAAR	CAARAMA (100% CAAR)
CIAR	MACIR-VIE (100 % CIAR)
CCR	CARDIF EL-DJAZAIR
AXA ASSURANCE DOMMAGE	AXA ASSURANCE VIE
CNMA	MUTUALISTE (100% CNMA)
SALAMA ASSURANCE	SALAMA ASSURANCE VIE
GAM	
TRUST	
CASH	
MAATEC	
2A	
ALLIANCE	
CAGEX	
SGCI	

Source : FANAF, 2012

Historique :

II-1-1 La période 1962-1966 :

Après l'indépendance, plus de 160 compagnies d'assurances étrangères opéraient en Algérie. Le législateur a reconduit par la loi 62-157 du 21 décembre 1962, tous les textes en attendant la mise en place d'une réglementation afin de sauvegarder les intérêts de la nation.

Durant cette période, l'obligation est faite aux compagnies d'assurances étrangères de céder 10 % de leur portefeuille au profit de la (CAAR), créée en 1963.

En 1964, outre la CAAR, seule la Société Algérienne d'assurances SAA (alors société Algéro-égyptienne) a continué d'exercer ses activités avec la compagnie tunisienne STAR, aux côtés de deux Mutuelles d'assurances, l'une pour les risques agricoles (CNMA) et l'autre pour le secteur de l'enseignement (MAATEC).

Les compagnies étrangères qui n'ont pas accepté ces nouvelles dispositions ont quitté le pays.

Elles ont laissé des engagements qui ont finalement été pris en charge par le Marché Algérien pour régler les indemnisations de leurs assurés.

II-2-2 L'étape du monopole de l'État (1966 à 1974) :

Les autorités algériennes ont opté, très tôt, pour un système socialiste basé sur la planification de l'économie où le monopole de l'État est prédominant dans le plus grand nombre de secteurs d'activité à la suite surtout de la nationalisation d'entreprises étrangères. Ce fut le cas du secteur bancaire et des assurances. Les responsables politiques après Juin 1965, confrontés à l'état de quasi faillite du Trésor et à l'impératif du financement si n'est du développement, au moins du fonctionnement normal des administrations ont pris conscience de l'importance stratégique de ce secteur et des énormes capitaux qu'il draine. C'est dans ce contexte de besoins impérieux en financement interne qu'a été institué, le 27 Mai 1966, le monopole de l'État sur toutes les opérations d'assurances en se réservant l'exclusivité de ces opérations par le biais des entreprises nationales d'assurances. Toutefois, Hassid (1984) écrit qu'en 1966, sur les 17 sociétés exerçant à l'époque seule la Société Algérienne d'Assurance (SAA) a été nationalisée, tandis que les autres, exceptions faites pour les sociétés sous forme mutuelle, ont été soumises à la procédure de liquidation. Une fois le monopole de l'État institué, l'Algérie s'est retrouvée en 1966 avec, d'une part, deux sociétés d'assurance publiques (la SAA et la CAAR) (Caisse Algérienne d'Assurance et de Réassurance, créée en 1963). et d'autre part, deux sociétés privées, seulement, exerçant sous forme de mutuelle. Ces deux sociétés sont la MAATEC et la CCRMA (Caisse Centrale de Réassurance des Mutuelles Agricoles).

Cela signifie donc que toutes les autres entreprises sont ou bien liquidées ou bien ont procédé au transfert du portefeuille de leurs contrats vers les compagnies algériennes.

Après sa nationalisation, le secteur des assurances se compose, comme le décrit Tafiani (1987), de la manière suivante :

- ✓ La CAAR chargée de la cession légale et de toutes les opérations d'assurances ;

- ✓ La SAA prend en charge les opérations d'assurances directes ;
- ✓ MAATEC prend en charge la couverture des risques des adhérents de cette mutuelle ;
- ✓ La CCRMA s'occupe des opérations d'assurances liées aux risques se rattachant à l'exploitation agricole.

II-1-3 Le marché assurantiel de 1975 à 1988 :

En 1975, les autorités publiques décidèrent de restructurer l'activité de réassurance, pratiquée de fait jusqu'en 1975 par la CAAR et de la transférer à la Compagnie Centrale de Réassurance (CCR), créée la même année.

Il a été décidé, aussi, de réorganiser le Marché Algérien de l'assurance par une spécialisation stricte des entreprises. Ce mode d'organisation s'est traduit par la spécialisation de la CAAR et la SAA en 1976 et la suppression des mécanismes du Marché et donc de la concurrence entre-elle. Cette nouvelle répartition a confié à la CAAR, la couverture des risques industriels et transports et à la SAA, la couverture des risques simples (automobile, vie, etc.).

Afin de mieux réglementer l'activité d'assurance après cinq années, les autorités publiques ont promulgué la loi 80-07 du 09 août 1980. Ces textes avaient pour objectifs de régir l'activité d'assurances et d'établir, par la suite la nomenclature des opérations d'assurances fixée par le décret 82-482 du 18 décembre 1982.

Dans le cadre des réformes économiques et des restructurations initiées en 1985 et suite à l'ampleur que prenait la gestion des opérations d'assurance de la Caisse Algérienne d'Assurance et de Réassurance (CAAR), il a été décidé de créer, à partir de cette dernière, une nouvelle entreprise d'assurance spécialisée dans la couverture des risques liés aux transports : *la Compagnie Algérienne des Assurances Transports (CAAT)* ayant le statut d'entreprise publique, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

La restructuration du secteur des assurances s'est poursuivie en 1988 à l'occasion des grandes réformes économiques.

II-1-4 Période de 1988 à 1995 :

Cette période est celle des réformes économiques ou L'ouverture et la libéralisation ayant conduit à l'instauration d'une économie de Marché pour l'ensemble des entreprises Algériennes et, par la même, pour les sociétés d'assurance.

La première phase s'étend de 1988 jusqu'à 1990. Les objectifs attendus des réformes économiques étaient de rendre autonome l'ensemble des entreprises publiques nationales, par la mise en place de nouvelles dispositions en matière de commercialité.

A ce titre, il a été prévu que ces entreprises publiques économiques soient dirigées par un Conseil d'Administration disposant de très larges prérogatives. Tel est, également, le cas pour les entreprises d'assurances. En effet, le passage des sociétés d'assurances à l'autonomie de gestion a été suivi de la levée de leur spécialisation, dès 1989, ce qui signifie, en fait, leur entrée dans l'ère de la commercialité avec son corollaire : la concurrence.

Cette politique avait pour objectif de redynamiser l'activité des entreprises d'assurances, en les préparant à la levée du monopole de l'Etat. Cette démarche devait leur permettre de :

- S'adapter à l'économie de Marché ;
- D'exploiter davantage le potentiel existant.

Les réformes économiques engagées ont eu pour but d'assurer au plan technique :

- La maîtrise de la matière assurable par l'amélioration des méthodes de gestion et une
- bonne connaissance des risques ;
- L'amélioration des prestations au profit des assurés ;
- Un meilleur équilibre des portefeuilles des compagnies.

La concurrence, entre les différents opérateurs, devait permettre d'offrir aux assurés la possibilité d'avoir le choix du meilleur rapport qualité/ prix et de bénéficier d'une meilleure qualité de service en matière d'indemnisations.

II-1-5 Période de 1995 à nos jours :

Cette période a été caractérisée par la promulgation de l'ordonnance 95-07 du 25 janvier 1995 qui avait pour objectifs principaux l'introduction des mécanismes de l'économie de Marché dans le secteur des assurances.

Cette libéralisation s'est matérialisée par deux points essentiels :

- Ouverture du Marché à tout investisseur national ou étranger désirant créer une société d'assurance à condition d'avoir un agrément délivré par le Ministère des Finances ;
- Réorganisation et accroissement du réseau de distribution en introduisant les intermédiaires d'assurance afin de promouvoir l'activité et améliorer la prestation au profit des assurés.

Les objectifs de la libéralisation peuvent être résumés ainsi :

- Protection réelle et efficace des personnes et des biens ;
- Promotion et développement du Marché des assurances pour faciliter son intégration dans l'économie nationale ;

- **Accroissement et accumulation de l'épargne et son orientation ;**

- **Amélioration de la prestation de service. L'année 2004 a été marquée, pour le secteur des assurances, en Algérie, notamment par :**

L'entrée en application à partir de septembre 2004 de l'obligation d'assurance des effets des catastrophes naturelles ;

- **Le développement de la commercialisation du produit d'assurance assistance voyage à l'étranger et ce, consécutivement à l'exigence, à partir de juin 2004, de cette assurance par les pays de la communauté européenne pour toute demande de visa Schengen.(L'ordonnance 2003, relative aux assurances des catastrophes naturelles).**

La loi n° 06-04 du 20 février 2006 a instituée une commission de supervision des assurances qui est chargée de :

- **Veiller au respect, par les sociétés et intermédiaires d'assurances agréés, des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'assurance et à la réassurance.**

- **S'assurer que ces sociétés tiennent et sont toujours en mesure de tenir les engagements qu'elles ont contractés à l'égard des assurés.**

- **Vérifier les informations sur l'origine des fonds servant à la constitution ou à l'augmentation du capital social de la société d'assurance et/ou de réassurance.(SEBAA MOHAMED, 2007)**

L'année 2008 a été marquée par le règlement définitif du contentieux Algéro-français sur les assurances. Le contentieux remonte à l'année 1966, lorsque le secteur des assurances a été nationalisé par l'État algérien nouvellement indépendant. Une fois les sociétés françaises parties, leurs engagements ont été honorés par les sociétés algériennes. Cependant, les biens immobiliers acquis en contrepartie de ces engagements étaient restés juridiquement en possession des sociétés françaises. De ce fait, les sociétés algériennes ont dû régler les sinistres sans pouvoir utiliser pour ce faire les actifs correspondants. L'accord du 7 mars 2008, entre les sociétés françaises AGF, Aviva, AXA, Groupama et MMA et les sociétés publiques algériennes SAA et CAAR, régularise en droit algérien la situation de fait décrite précédemment :

Il organise un transfert de portefeuille entre les deux parties signataires à effet rétroactif à compter de 1966.

L'année 2009 a quant à elle vu la publication dans le Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire du décret exécutif n° 09-375 du 16 novembre 2009. Ce décret a fixé le capital social (ou fonds d'établissement) minimum des sociétés d'assurance et/ou de réassurance. Ainsi, le capital social minimum des sociétés d'assurance et/ou de réassurance est fixé à :

- Un milliard de dinars, pour les sociétés par actions exerçant les opérations d'assurances de personnes et de capitalisation.
- Deux milliards de dinars, pour les sociétés par actions exerçant les opérations d'assurances de dommages.
- Cinq milliards de dinars, pour les sociétés par actions exerçant exclusivement les opérations de réassurance.

Le décret exécutif n°10-207 du 9 septembre 2010, modifiant et complétant le décret exécutif n° 95-409 du 9 décembre 1995, relatif à la cession obligatoire en réassurance, fixe le taux minimum de la cession obligatoire des risques à réassurer à 50 % au bénéfice de la Compagnie Centrale de Réassurance (CCR). La mesure vise notamment à réduire les transferts de devises vers l'étranger et à faire de la CCR une puissante compagnie nationale de réassurance. (BENILLES M Bilel, 2016).

II-2-Les assurances agricoles :

II-2-1 Définition de l'assurance agricole:

L'assurance est une forme de gestion des risques utilisée pour se protéger contre une perte éventuelle. La définition conventionnelle est le transfert équitable d'un risque de perte d'une entité à l'autre, en échange d'une prime, ou d'une petite perte déterminée et quantifiable, pour empêcher une grande perte éventuellement dévastatrice. Source :

L'assurance agricole est une ligne spéciale d'assurance appliquée aux exploitations agricoles. C'est un outil de couvertures ou de protections des biens agricoles et de préservation des ressources des agriculteurs.

II-2-2-Rôle de l'assurance agricole:

Les agriculteurs sont exposés à de multiples aléas climatiques ou épidémiques qui peuvent affecter gravement leurs revenus, voire remettre en cause la pérennité de leur exploitation. Les

techniques de lutte préventive s'avèrent parfois inefficaces face à l'intensité exceptionnelle d'un agent naturel.

L'activité agricole est d'autant plus exposée à ces pertes imprévisibles que la spécialisation des exploitations réduit les possibilités de diversification des risques. L'assurance permet de transférer ces risques vers des agents' qui ont un avantage comparatif à les supporter

II-2-3- Fondements :

Les assurances agricoles, sont généralement les premiers créateurs des caisses des coopératives agricoles, en 1907 qui depuis assurent aussi les activités principales agricoles.

Depuis 1990 les cotisations se sont développées d'une manière croissante, Elles sont passées de 483 millions DA en 1990 pour atteindre les 1637 millions DA en 1996. En parallèles la part intempéries est passée de 196 millions DA en 1990 à 937 millions DA en 1996. (CRMA, 2005).

Les dangers, provoqués au matériel agricole et aux véhicules sont assurés traditionnellement par les caisses mutuelles agricoles, ils présentent 80% en 1996 de cotisations.

Suites aux recommandations répétées, des assurances nouvelles ont vu le jour. Il s'agit d'assurances des : produits agricoles, dattes, palmiers, serres, animaux etc. et d'assurances contre les différents dégâts : assurance de bâtiment d'élevage, assurance sur la production des différentes cultures ...etc. (CRMA, 2005)

L'assurance agricole peine à s'imposer en Algérie. Selon la Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde (FARM), 5 % des exploitations agricoles algériennes disposent d'une police d'assurance, soit 50 000 assurés sur environ un million d'exploitants.

Pour la Banque mondiale, le secteur agricole représente en 2015, 12,7% du PIB. En 2016, l'assurance agricole en Algérie a généré 3,4 milliards DZ (30,89 millions USD) de primes contre 3,8 milliards DZ (35,6 millions USD) un an auparavant, soit une baisse de 10%. La branche assurance agricole représente 2,6% des affaires directes du marché (vie et non vie). La CNMA, principal acteur du marché, contrôle 75% du portefeuille des risques agricoles en 2015.(Rapport CNMA, 2015)

Tableau n°06 : Evolution du chiffre d'affaires de l'assurance agricole (période 2010-2016) :

Chiffres en milliers

		2010 ⁽²⁾	2011 ⁽³⁾	2012 ⁽³⁾	2013 ⁽³⁾	2014 ⁽³⁾	2015	2016
Primes risques agricoles	En DZD	1 237 287	1 626 000	2 247 000	2 786 000	3 269 000	3 757 444	3 371 530
	En USD	16 963	21 544	28 874	35 856	37 397	35 252	30 634
Primes totales marché	En DZD	81 082 490	87 329 000	100 182 000	114 885 000	125 472 000	128 422 145	130 973 012
	En USD	1 111 641	1 157 109	1 287 339	1 478 570	1 435 400	1 204 857	1 190 021
Part des risques agricoles dans le marché		1,5%	1,9%	2,2%	2,4%	2,6%	2,9%	2,6%

Source : assurance agricole au Algérie . 2017

- ²Rapports annuels Conseil National des Assurances
- ³Rapports trimestriels du Conseil National des Assurances

Objectif :

- Préserver le patrimoine agricole et rural
- Assurer un revenu minimum
- Stabiliser l'économie du pays
- Assurer la sécurité alimentaire
- Assurer la solvabilité de l'Agriculteur / Banque
- Pérenniser l'activité

II-3- Organisation d'assurance agricole algérienne

II-3-1 BADR

a) - Présentation de la Banque Agricole du Développement Rural (BADR) :

La BADR est une institution financière nationale ayant le statut d'une banque commerciale, créée par décret no 82/106 le 13 mars 1982. C'est une société par action au capital de 2.200.000.000 DA. Son réseau d'exploitation est constitué initialement de 140 agences cédées par la banque nationale d'Algérie (BNA). Il compte aujourd'hui 290 agences sur tout le territoire national .ces effectifs s'élèvent à 700 cadres et employé. Lors de sa création, la BADR était un établissement à vocation agricole ; elle est cependant devenue au fil de temps et surtout depuis la promulgation de la loi 90/10 du 14 avril 1990 relative à la

monnaie et le crédit une banque universelle qui intervient dans le financement de tous les secteurs d'activités. Elle est devenue une personne morale effectuant les opérations de réception des fonds du public, les opérations d'octroi des crédits, ainsi que la mise à la disposition de la clientèle les moyens de paiement et leur gestion (Document fourni par la « BADR ».)

Depuis 1999, la capital social de la BADR a augmenté et atteint aujourd'hui le montant de 33.000.000.000 DA ; elle occupe le premier rang au plan national, le 13eme rang au plan africain et le 668emeau niveau mondial, sur environ 4100 banque classées par le « banque almanach » (cnma.dz, 2016)

b) -L'objet de la BADR :

Par l'exécution conformément aux lois et règlements en vigueur de toutes opérations bancaires et par l'octroi de prêt et de crédit sous toutes formes, la BADR a pour objet de contribuer :

- Au développement du monde agricole ;
- A la promotion des activités agricoles, artisanales et agro-industrielle ;
- A la promotion économique du monde rurale ;
- Elle est notamment chargée de mettre en œuvre ses propres moyens ainsi que ceux fournis par l'Etat en vue d'assurer le financement, conformément aux lois et règlement en vigueur :
- Des structures et des activités de production agricole ;
- Des structures et des activités de toute nature attachée au secteur agricole ;
- Des structures et des activités agro-industrielles de toute nature liée directement au secteur de l'agriculture ;
- Des structures et des activités de l'artisanat traditionnel en milieu rural.

c) -Les missions de la BADR :

Ses principales missions sont:

- Le traitement de toutes les opérations de crédit, de change et de trésorerie ;
- L'ouverture de comptes à toute personne faisant la demande ;
- La réception des dépôts à vue et à terme ;
- La participation à la collecte de l'épargne ;
- La contribution au développement du secteur agricole ;
- L'assurance de la promotion des activités agricoles, agroalimentaires, agro-industrielles et artisanales ;

- **Le contrôle avec les autorités de tutelle de la conformité des mouvements financiers des entreprises domiciliées.**

Les différents types de crédits accordés par la BADR :

a) -le crédit « R'FIG »

Est un crédit d'exploitation totalement bonifié destiné au financement des agriculteurs et éleveurs activant à titre individuel, organisée en coopératives ou en groupements économiques¹⁴

b) -Le crédit « R'FIG Fédératif »

Est un crédit d'exploitation totalement bonifié destiné au financement des entreprises économiques organisées en société commerciale ou en coopérative et activant dans les filières de transformation, de stockage ou de valorisation des produits agricoles.

c) -Le crédit « ETTAHADI »

« Est un crédit d'investissement partiellement bonifié, octroyé dans le cadre de la création de nouvelles exploitation agricoles et d'élevage, ou d'exploitations existantes sur les terres agricoles non exploitées relevant de la propriété privée ou du domaine privé de l'état »

d) -Le crédit « ETTAHADI fédératif »

Est un crédit d'investissement partiellement bonifié, est dénommé fédératif lorsqu'il est destiné aux opérateurs (transformateur, conditionneurs et stockeurs de produits agricoles).

III- La Caisse Nationale De Mutualité Agricole (CNMA)

III-1- Présentation de la Caisse de Mutualité Agricole:

La Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA) Offre ses services, à travers son réseau, constitué de soixante Sept (67) Caisses Régionales de Mutualité Agricole (CRMA), et Quatre Cent Quatorze (414) Bureaux Locaux, à une clientèle composée de la population agricole et rurale et des investisseurs dans le secteur agricole et dans les domaines des assurances des biens et des assurances de personnes. (doc.CRMA 2019)

Le capital social de la CNMA est augmenté à deux reprises passés de 3 Milliards de DA à 4.5 Milliards de DA grâce aux bonnes performances de l'institution en 2018. (doc.CRMA 2019).

III-2-*Historique:*

La Caisse de Mutualité Agricole est apparue au début du siècle passé. Elle était régie par les dispositions de la loi de 1901, portant sur les associations et les organisations professionnelles à caractère non commercial et à but non lucratif, et cela dans le but de se couvrir d'abord du risque de la grêle qui est survenue en calamité à cette époque-.

Au départ elle portait le nom de Caisse Centrale de Réassurance des Mutuelles Agricoles (C.C.R.M.A) et par la suite elle a changé de nom. On peut citer les premières caisses apparues à titre d'exemple:

- En 1904, la première caisse a été créée à Tiaret,
- En 1905, celle de Sétif est apparue,
- En 1907, celle de Constantine qui a été créé au même titre que la CNMA,
- En 1949, la Caisse Centrale de Mutualiste Centrale (C.C.M.S.A) est apparue,
- En 1958, la Caisse Mutuelle Agricole de retraite (C.M.A.R) a été créé,
- Et en 1972, la fusion de ces deux caisses avec la (C.C.R.M.A) avait donné naissance à la Caisse National de Mutualité Agricole (CNMA) (BOULAHIA LATIFA. 2008)

III-3- *Principes de la Caisse de Mutualité Agricole:*

La Mutualité Agricole est une institution professionnelle agricole qui a pour but de réaliser pour ses membres actionnaires fidèles, assujettis ou bénéficiaires, toutes opérations de prévoyance sociale, d'assurance ou de compensation basées sur l'esprit de solidarité et cela sans la recherche de bénéfice, (Ordonnance 72-64 du 02/12/1972).

III-4-Organisation de la Caisse de Mutualité Agricole:

Les Caisses de Mutualités Agricoles constituent un groupe à trois niveaux, de forme pyramidale, décentralisé, uni et solidaire (Figure02):

- Les Caisses Locales (B.L).
- Les Caisses Régionales (CRMA),
- La Caisse Nationale (CNMA)

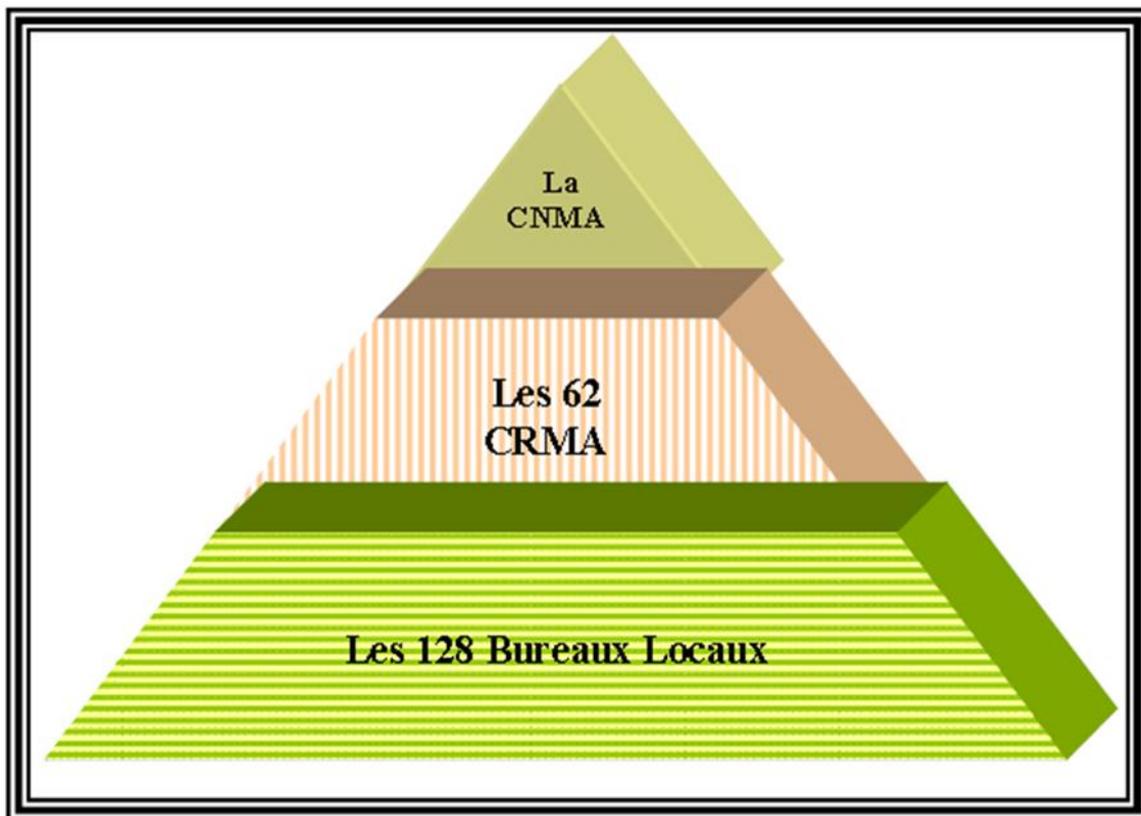


Figure n°02 : Organisation de la Mutualité Agricole

Source : Bulletin d'information de la CNMA.

III-5-Les activités de la caisse nationale de mutualité (CNMA)

La CNMA et son réseau de caisses régionales en tant qu'institution financière agréée par la banque d'Algérie pour l'activité bancaire et par le Ministère des finances pour l'activité assurance, active pleinement au développement de l'agriculture. Elle offre à sa clientèle (sociétaires et autres clients), à travers son réseau les activités suivantes :

- ❖ Les assurances agricole et extra- agricoles ;
- ❖ Les opérations des banques et de crédits ;

- ❖ La gestion des fonds d'état d'aide à l'agriculture ;
- ❖ Les opérations de leasing à travers sa filiale SALEM (société algérienne de leasing mobilier) ;
- ❖ Les opérations d'intermédiations financière des valeurs de trésor ;
- ❖ Les interventions dans les opérations boursières.

III-6- Les différents types de crédit octroyé par la CNMA au secteur de l'agriculture

La CNMA offre à sa clientèle plusieurs type de crédit selon leur nature et la durée de remboursement, et on distingue entre :

a) -Crédit de campagne agricole saisonnière:

Il sert à financer les charges liées au cycle d'exploitation. Sa durée maximum est de 18 mois. Ce type de crédit est utilisé pour financer une activité saisonnière.

b) -Crédit d'exploitation :

Il sert à couvrir les besoins de trésorerie d'exploitation, sa durée maximum est de 12 mois.

e) -Crédit équipements agricoles à court terme :

Il sert à financer les petits équipements et les outillages de l'exploitation.

d) -Crédit à moyen terme :

Il finance les équipements et les implantations agricoles (matériel de transport, animaux d'élevage, les serres, ...), sa durée est de 2 à 5ans.

e) -Crédit à long terme :

Il finance les équipements lourds, les projets neufs et les infrastructures de production, sa durée est de 5 à 10 ans.

VI- CRMA DE TIARET :

VI- 1-Définition de la Caisse Régionale de Mutualité Agricole-Tiaret :

Crée en 1972,C'est une institution financière qui est supervisée par le ministère de l'agriculture, avec une caractéristique mutualité et des services, qui est responsable de l'activité de l'assurance, ce qui signifie l'introduction et la collecte de fonds, d'une part, et le soutien des agriculteurs où il finance diverses activités dans l'économie agricole.

- Capital social: 11 260 000.00 DA
- Employés: 46 employés, dont 06 contractuels (CTA)

**Figure n°03 : Le siège de la CRMA de Tiaret 01
route du frigo wilaya Tiaret**



VI- 2-Les assurances agricoles et extra agricoles de la CRMA de Tiaret:

Les évènements tels que les inondations et le gel ont montré que les exploitations agricoles ne sont jamais protégées contre ces éventualités, nous consacrons même un chapitre dans notre recherche aux assurances qui constituent l'activité la plus ancienne et même la plus importante de la CRMA, qui assuraient, alors, le risque grêle

VI- 3-Les différents types de risque de la région de TIARET:

De multiples aléas climatiques ou épidémiques peuvent affecter les recettes de l'exploitation agricole, voire remettre en cause sa pérennité. Sur le plan économique, un risque est considéré comme assurable s'il existe un transfert de risque entre les assurés et l'assureur qui, dans un environnement économique donné, est mutuellement avantageux pour les deux parties. Cependant, un risque individuel tel qu'un aléa climatique ou épidémique se décomposant en plusieurs risques et qu'on peut les énumérer comme suit:

- Un risque spécifique lié aux techniques de production et qui intègre les phénomènes climatiques localisés.
- Un risque systématique qui affecte simultanément un grand nombre d'exploitations sur des zones plus ou moins grandes. Cette composante systématique du risque productif se trouve à l'origine d'une corrélation des risques individuels sur rendement et récolte.
- Un risque de sécheresse

-Un risque de grêle et de SIROCCO

VI- 4-La production dans le cadre de l'assurance agricole:

Dans toute entreprise, quelle que soit son activité, la production est une fonction dont le rôle est d'arranger des facteurs plus ou moins existants (matière grise, travail humain, matière première, équipement, argent, information...) pour réaliser des produits ou services demandés, soit par des clients soit par des autorités de tutelle.

A. Le contrat d'assurance:

D'après les conditions générales d'assurance, c'est l'ensemble des documents qui manifestent l'accord entre l'assuré, souscripteur du contrat et l'assureur.

- L'assuré :

C'est le souscripteur identifié aux conditions particulières qui signe le contrat et s'engage à payer les cotisations ou toutes personnes qui viendraient à lui être substituée.

- L'assureur :

C'est une société qui moyennant paiement par l'assuré d'une prime ou d'une cotisation s'engage à verser pour lui ou pour un tiers une indemnité prévue dans les assurances de dommages.

B. Composition du contrat d'assurance:

Les engagements respectifs de l'assuré et de l'assureur se trouvent rassemblés dans plusieurs documents de la mutualité agricole:

- Les Conditions Générales: Elles décrivent les règles de fonctionnement du contrat d'assurance et les obligations réciproques des parties.

- Les Conditions Particulières: Elles adaptent le contrat à la situation et aux besoins précis de l'assuré. Elles spécifient les garanties retenues et la limite des engagements de l'assureur ainsi que les franchises supportées par l'assuré.

C. Les données du contrat:

Les données du contrat sont :

Chapitre n° II: Notions générales sur la fonction des financements agricoles

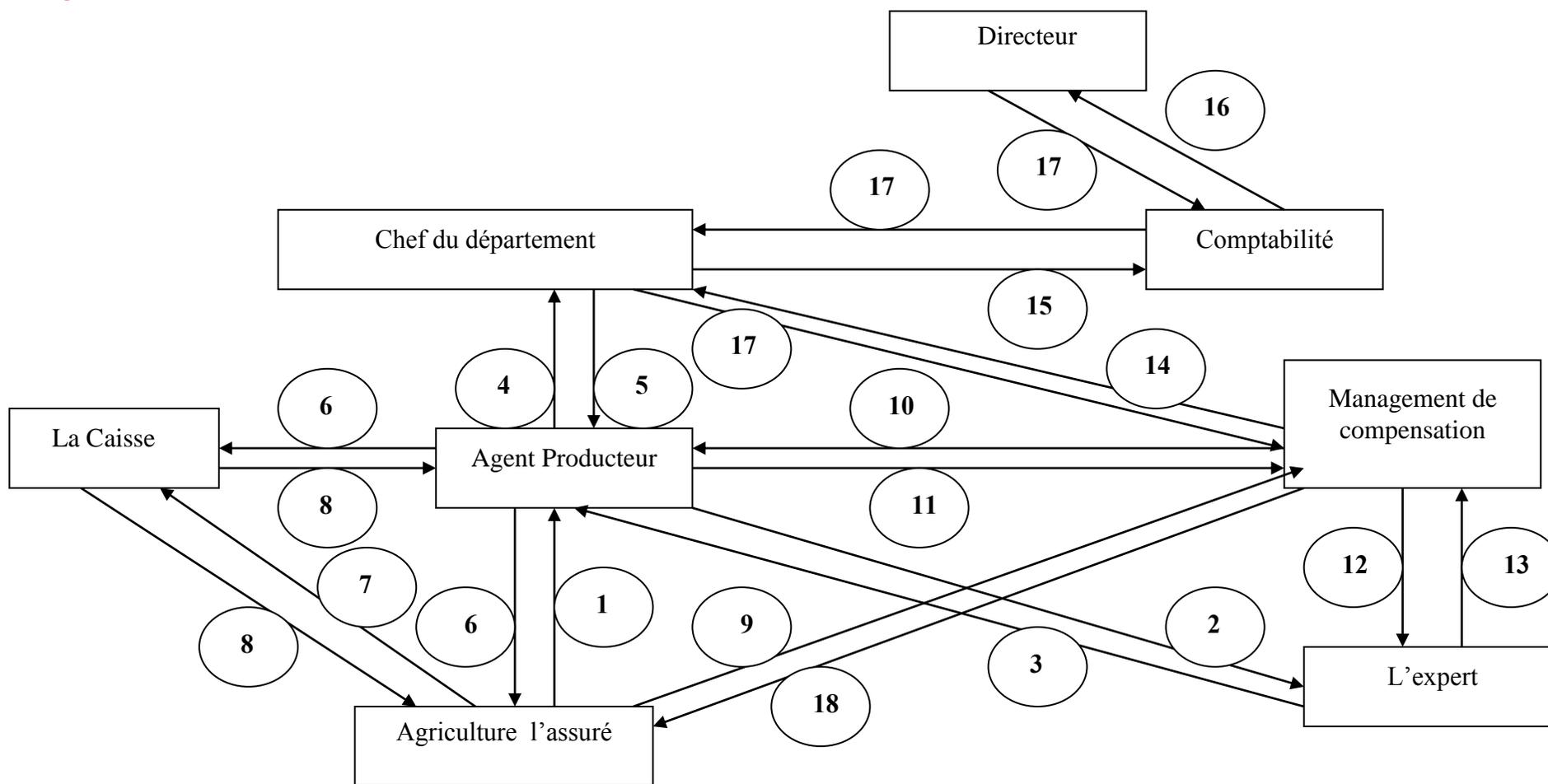
- Identification du contrat : Nom et prénom, le tarif, la durée qui varie entre trois, six mois et un an, date d'effet et date d'expiration et le numéro du contrat.

- L'objet à assurer

- Les garanties utilisées Paiement et validation du contrat

VI- 5-Mécanisme d'un contrat d'assurance :

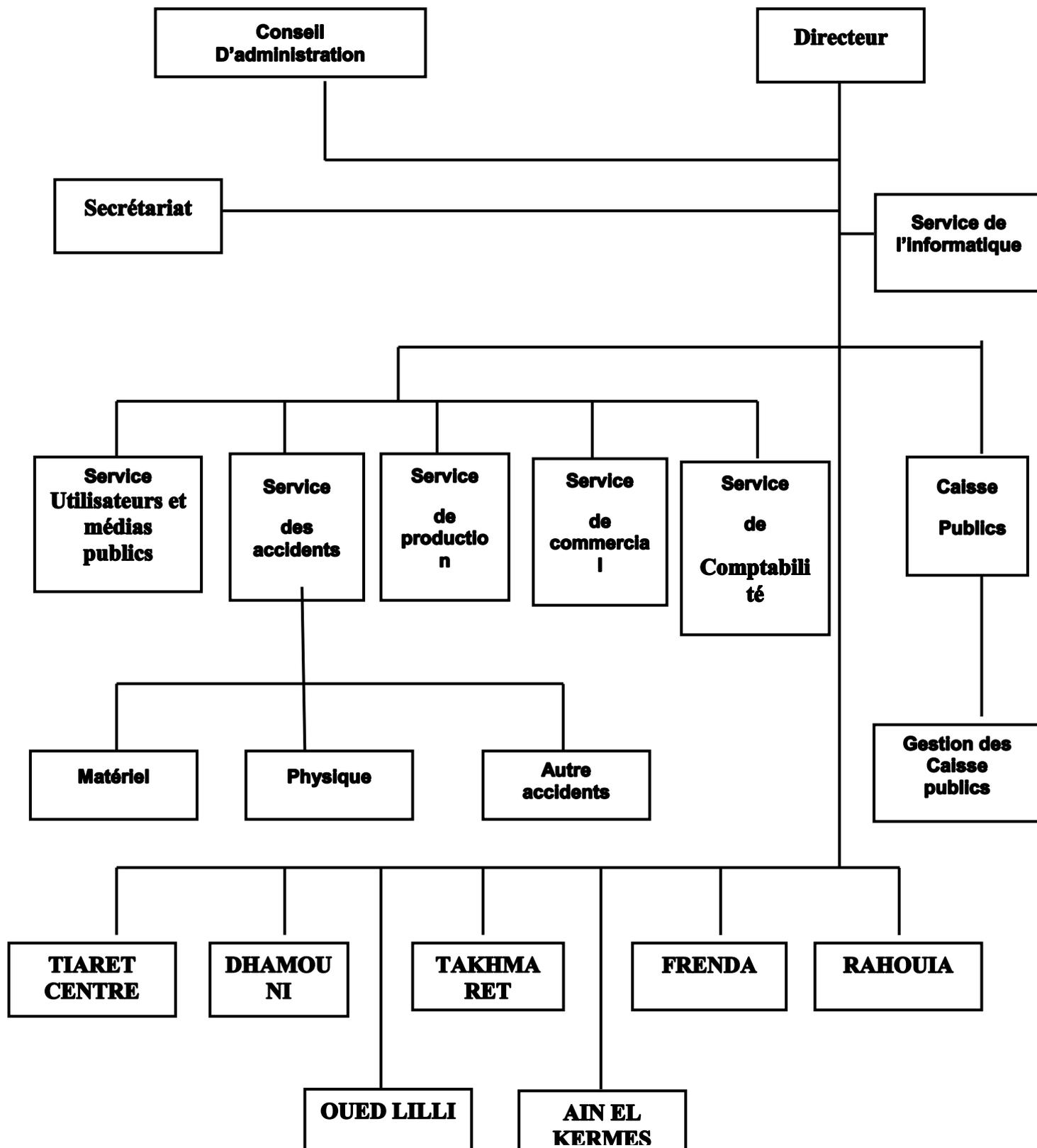
Figure N°04 : mécanisme d'un contrat d'assurance



Source : Mécanisme spécial CRMA

VI- 6- Organisation de la Caisse Régionale de Mutualité Agricole de TIARET

Figure N°05 : Organisation de la Caisse Régionale de Mutualité Agricole de TIARET



Source : Un organigramme spécial à la caisse CRMA, Tiaret.

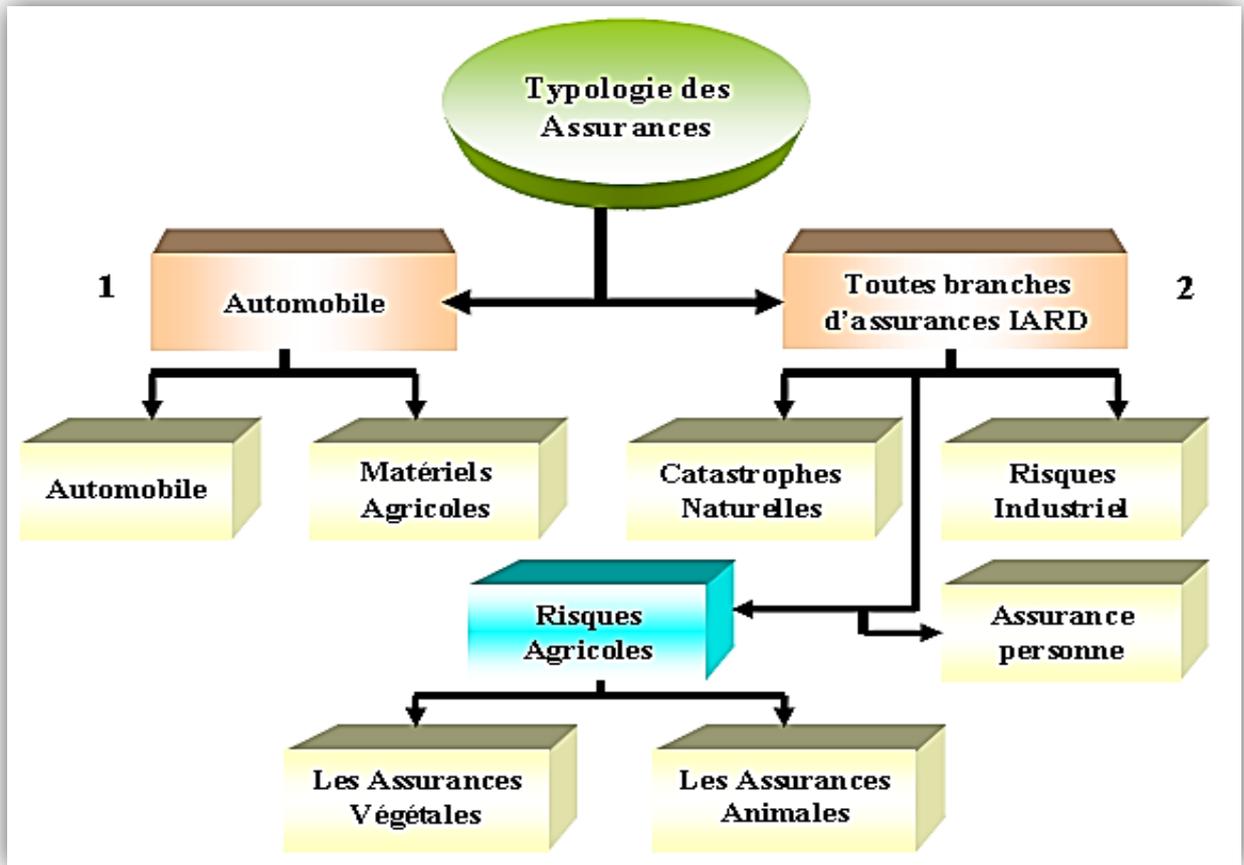
VI- 7-Les produits de la CRMA

Dans la wilaya de Tiaret, la CRMA couvre certains risques liés aux caractéristiques de la région. Nous allons aborder principalement deux types d'assurances : l'automobile et les risques agricoles, selon les conditions particulières et générales de la mutualité agricole.

Les assurances contiennent principalement deux types:

- 1- Automobile (Matériels agricoles et tous types de véhicules)**
- 2- IARD (Industrie, agricole, assurance personne et risques**

Figure N°06 : Typologie des assurances



Source : Elaboration propre, d'après les données de la CRMA

Deuxième partie étude d'un cas (la région de Tiaret)

Chapitre n° I : présentation de la région de Tiaret

I-1- Le milieu physique

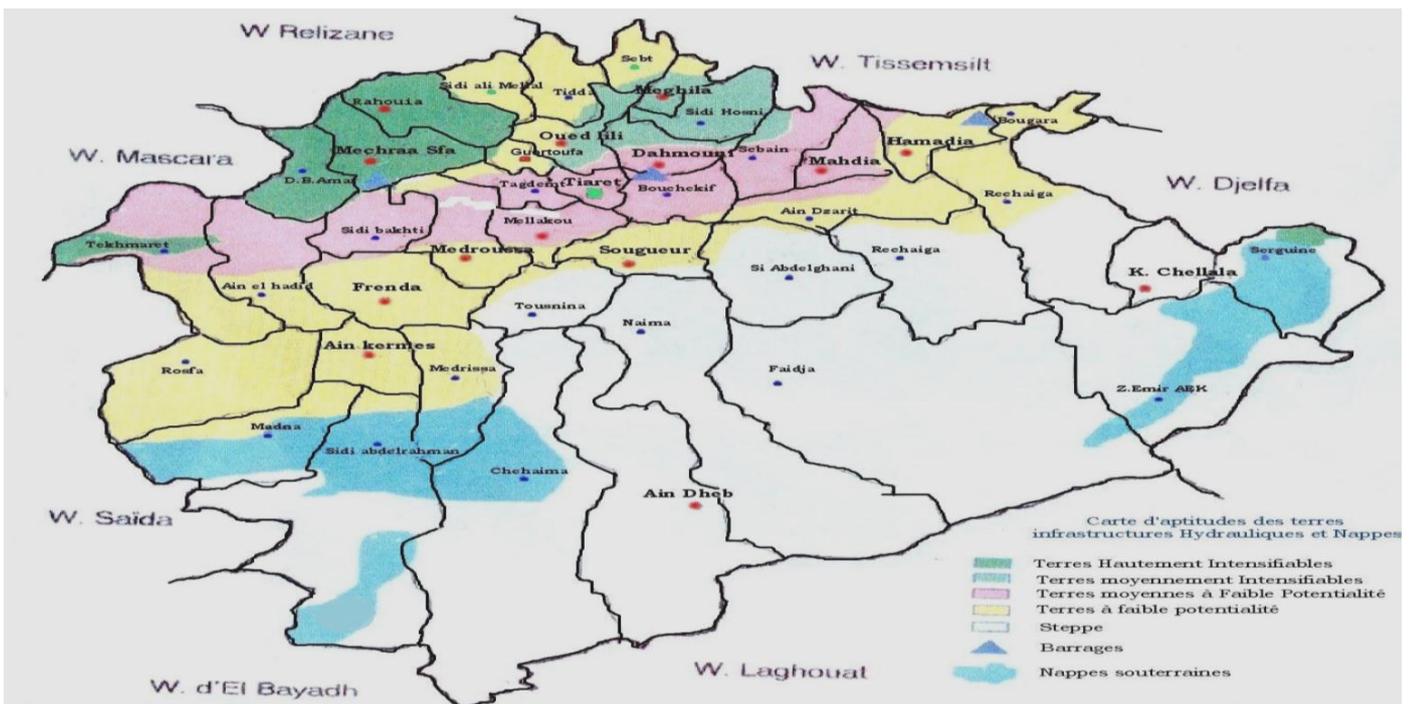
La wilaya de Tiaret se situe à 340 km au Nord-Ouest de la capitale Alger. Elle est desservie dans le sens Est-Ouest par la RN14 et Nord-Sud par la RN 40.

La wilaya de Tiaret est l'une des capitales des hauts plateaux. Elle est limitée :

- au Nord : par Tissemsilt et Relizane ;
- à l'Est : par la wilaya Djelfa ;
- au Sud : par Laghouat et El-Bayadh;
- à l'Ouest : par Mascara et Saïda.

La wilaya s'étend sur une superficie de 20 050,05km²(2 005 000 ha) soit 0,832% du territoire national pour une population de 917 411 habitants en 2013.

Figure n°06 : La carte de la wilaya de Tiaret



Source : DSA, 2014

1-1-1-Relief

Il s'agit d'une région en général élevée avec des altitudes comprises entre 800 et 1200m

- Terrains à pentes faibles (0 à3%) représentent 67% de la superficie totale (1342246ha)

Terrains à pentes moyennes (3à12%) occupent 22% de la superficie de la Wilaya (441806ha)

- Terrains à fortes pentes (12à25%) occupent 6% de la superficie totale (120520ha)

- Terrains à très fortes pentes (>25%) pour le reste des superficies et sont essentiellement à vocation forestière (100433ha)

1-1-2-Climat :

Caractérisée par sa position géographique et la diversité de son relief, sur plan climatologique, la wilaya de Tiaret traverse au cours de l'année deux périodes principales qui expriment le contraste important sévissant durant l'année à savoir

- un été chaud et sec. Et un hiver froid...

De cette situation découle des écarts thermiques brusques et importants, induisant des tardives et des Siroccos précoce.

1-1-3-Pluviométrie :

Les principales caractéristiques climatiques de la région sont liées à l'influence du relief, de l'altitude et de l'exposition.

Ce climat est caractérisé essentiellement par une saison moyennement *pluvieuse* de *Septembre* à *Mai* et d'une saison *chaude* de *Mai* à *Septembre*.

Le sud de la Wilaya influencé par les conditions sahariennes a de fortes contraintes pour le développement de l'agriculture qui se caractérise par :

- Une faible pluviométrie (-150mm/an)
- Des températures excessives (32° à 36°)
- Une fréquence de sirocco
- Fortes gelées

I-2- Le milieu socio-économique :

I-2-1 Les caractéristiques socio-économiques :

-La population et l'emploi

La situation de la population active au niveau de la wilaya par rapport à la population totale est représentée comme suit :

Tableau n°07 : La population au niveau de la wilaya de Tiaret

	Nombre	Pourcentage
Population totale	917411	100
Population active	348616	38
Population active agricole	161180	17.57

Source : DSA, 2014

La population active agricole représente 17,57% de la population totale ce qui équivaut à 46% de la population active de la wilaya.

-Les ressources forestières :

La wilaya de Tiaret dispose aussi d'une forêt qui s'étend sur une superficie de 142 966 Ha (Recensement général de la population et de l'habitat, 2008) soit 7% du territoire de la wilaya.

I-3- Environnement agricole dans la région de Tiaret :

I-3-1- La SAT et SAU :

La superficie agricole de la wilaya s'élève à 1 608 200ha. La superficie agricole utile(S.A.U) tourne autour de 700 000 ha soit 44% de la SAT,

I-3-2-La production végétale :

La wilaya est à vocation agro-pastorale. La céréaliculture et l'élevage sont les plus pratiqués dans la zone compte tenu de la vocation agricole de la wilaya.

Les productions agricoles moyennes annuelles enregistrées au niveau de la wilaya peuvent être indiquées dans le tableau suivant :

Tableau n°08 : Les productions agricoles moyennes annuelles de la wilaya année 2019.

Productions	Quantités (Qx)
Céréales	5814594
Légumes	78935
Pomme de terre	1611891
Oignon	2080000
Viandes blanches	134819,5
Lait	1058942.8 L
Œufs	13935.79 (10³unité)

Source : DSA.2019

Le tableau ci-dessus montre que la céréaliculture est plus pratiquée dans la wilaya de Tiaret avec une production annuelle moyenne estimée à 5814594 qx. Il est dominant par rapport les autres activités agricoles comme les légumes et la pomme de terre qui représente une production annuelle moyenne estimée respectivement à 78935 qx et 1611891 qx

-Structure agraire

Il s'agit pour l'essentiel d'exploitations agricoles.

Tableau n°09: Structure agraire dans la wilaya :

Type	Nombre	Superficie
D'exploitation	des exploitations	(ha)
Ferme pilotes	7	7598
EAI (concessions agricole)	15223	374034
Privés	19600	325290
Autres (ITGC. ITELV. ITAF)	3	700
Total	34833	707622

Source : DSA.2019

A la lumière de tableau la majorité d'exploitations agricoles est à statut juridique privés, Soit **56.26%** des exploitations agricoles. Elles occupent une superficie de **325290 ha** soit **46%** de la superficie totale. Les terres des domaines privés de l'Etat (ferme pilote +EAI + autres) ne sont pas importantes ; elles représentent **44%** de la SAT.

I-4- Evolution de production et superficie et le rendement à Tiaret :

La filière céréalière constitue une des principales filières de la production agricole en Algérie. Ce recherche à pour mettre en évidence l'examen de l'évolution de la production, des rendements et du taux d'autosuffisance à la lumière des efforts engagés en matière des politiques de développement de ce secteur stratégique. Les tendances de la production et des rendements par espèce expliquent clairement la place accordée aux différentes spéciations dans la stratégie des acteurs et reflètent en conséquence la réponse de ces acteurs aux différentes actions menées depuis la politique d'intensification jusqu'au plan national de développement agricole.

La Production de céréales :

En Algérie, les produits céréaliers occupent une place stratégique dans le système alimentaire et dans l'économie nationale. Cette caractéristique est perçue d'une manière claire à travers toutes les phases de la filière.

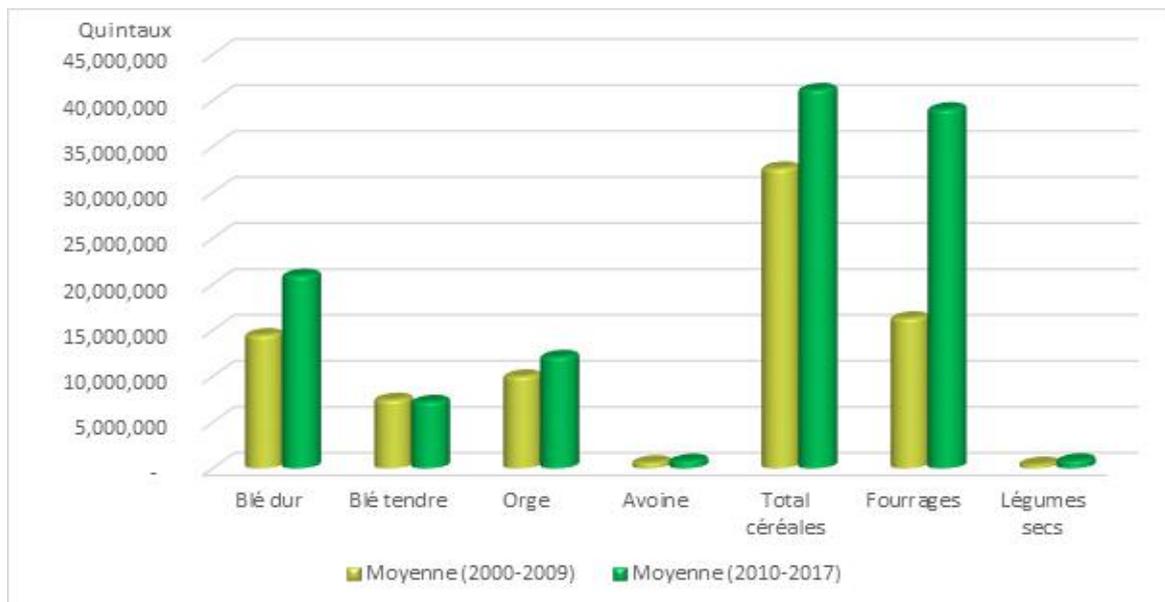
Durant les deux périodes 2000-2009 et 2010-2017, la superficie des céréales occupe en moyenne annuelle **40%** de la Superficie Agricole Utile (SAU).

La superficie ensemencée en céréales durant la décennie 2000-2009 est évaluée à **3 200 930 ha**, desquelles, le blé dur et l'orge occupent la majeure partie de cette superficie avec **74%** de la sole céréalière totale, cette partie réalisée une production estimée en moyenne à **32.6 Millions de quintaux**.

CHAPITRE N° I PRESENTATION DE LA REGION DE TIARET

Durant la période 2010-2017, cette superficie a atteint en moyenne 3 385 560 ha, réalisée une production est estimée à 41.2 Millions de quintaux en moyenne. en évolution respectivement de 6 ha et 26 qx par rapport à la période précédente la production est constituée essentiellement du blé dur et de l'orge, qui représentent respectivement 51% et 29% de l'ensemble des productions de céréales en moyenne 2010-2017.

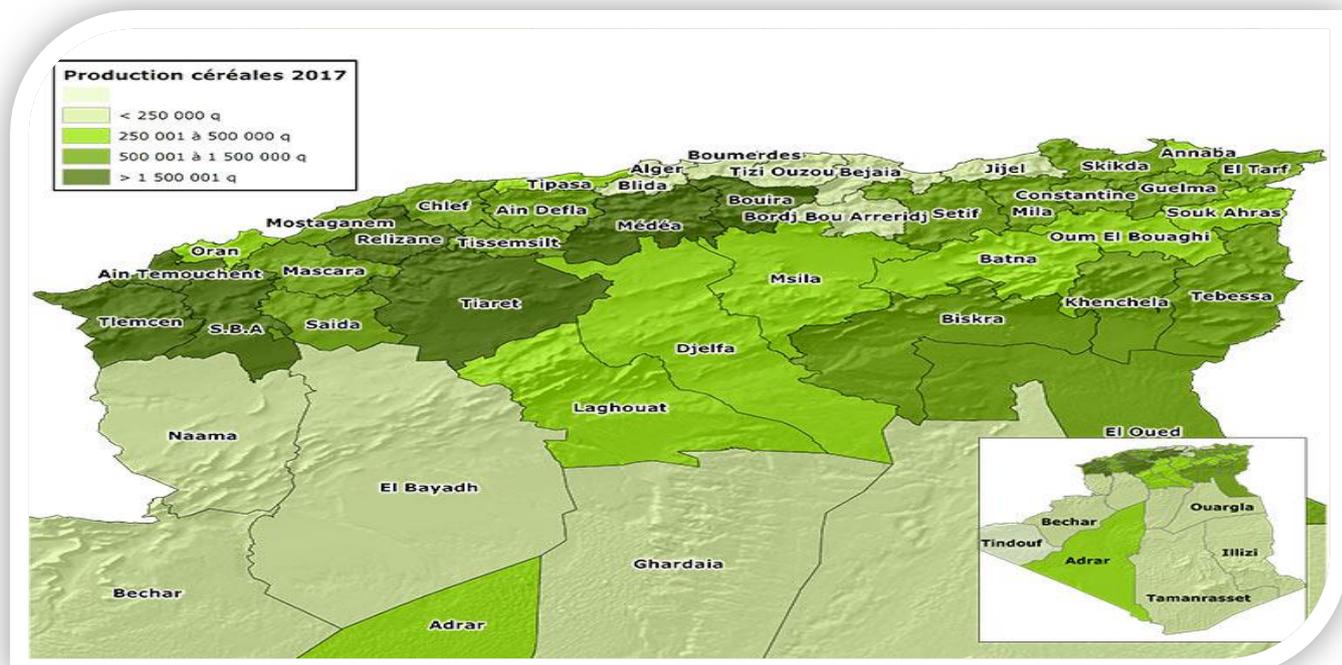
Graphique n°01 : les productions des céréales entre (2000-2009). (2010-2017)



Source : MARDP- statistique 2018

D'après le graphe ci-dessus, nous notons que l'amélioration de la production céréalière ces dernières années vise à accroître la superficie cultivée et la tendance de l'État vers l'autosuffisance céréalière.

Figure n°07 : Carte des régions de production des céréales en Algérie



Source : MARDP.2018

-Evolution de production :

Le tableau suivant retrace l'évolution de la production céréalière dans la wilaya de Tiaret.

Tableau n°10 : Evolution de la production céréalière dans la wilaya de Tiaret (unité en Qx).

Campagne	Blé dure	Blé tendre	ORGE	AVOINE	Total
2013/2014	1579000	480700	850000	90300	3000000
2014/2015	1770600	630000	989400	80000	3470000
2015/2016	1150000	312000	1155400	124200	2741600
2016/2017	1904000	500000	1115200	80800	3600000
2017/2018	2488000	847410	2350000	9293,5	5685410

Source : DSA.2019

Ce tableau représente la production céréalière de la wilaya de Tiaret pendant ces cinq dernières années. La campagne 2017/2018 affiche une meilleure production céréalière par rapport à l'autre campagne. Cette meilleure production est due à des conditions climatiques

plus favorables durant cette campagne. La faible production céréalière observée pendant la campagne 2015 - 2016.

Tableau n°11 : campagnes(Ha)

Campagne	Blé dure	Blé tendre	ORGE	AVOINE	Total
2013/2014	<i>97971</i>	<i>50000</i>	<i>67514</i>	<i>10010</i>	<i>225495</i>
2014/2015	110500	45000	65960	80000	301460
2015/2016	65575	30300	87573	10083	193531
2016/2017	121667	48000	106212	8080	283959
2017/2018	133837,5	63987	137968	9293,5	201955

Source : DSA.2019

A la lumière de tableau, l'orge et le blé dur sont les céréales les plus cultivées avec la tendance relative à la hausse, la surface emblavée dont ils occupent est plus que la moitié car le climat de la wilaya de Tiaret ainsi que sa vocation agro-pastorale conviennent à la culture de ces espèces, puis vient le blé tendre avec une tendance relativement stable. Quant à L'avoine reste la céréale la moins cultivée.

- Les principales zones de production :

Tableau n°12 : Les principales communes de production des céréales en 2019

Commune	Production Qx	Le taux %
Machraasfa	360375	6.197767204
Oued Lilli	276790	4.760263571
Ain el Hadid	180108	3.097516353
Takhmaret	158950	2.73363884
Sebaine	277350	4.76989451
Sidi Hosni	122053	2.099080349
Medrissa	222801	3.831755063
Mellakou	166643	2.865943865
Tousnina	244600	4.206656561
Tagdemt	108808	1.871291444
Frenda	129698	2.230559864
Chehaima	168960	2.905791875
Naima	169850	2.921098188
Total de wilaya	5814594	100
Source : élaboration propre à partir des données de DSA, 2018.		

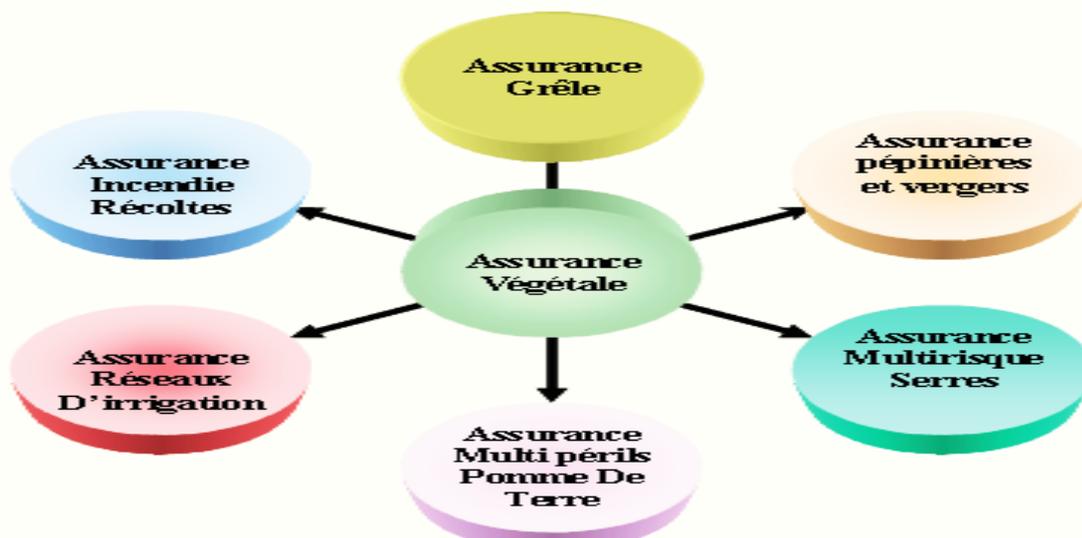
II- Les Assurances Agricoles de la CRMA de TIART :

II -1- Les assurances végétales:

Les assurances végétales concernent les incendies de récoltes, la grêle, les risques de serres, les réseaux d'irrigations, multirisques pépinières, les arbres fruitiers et multi périls pomme de terre. (Figure).

Pour réaliser ce type d'assurance, on doit prendre en compte tous les éléments suivants : Le plan parcellaire, le statut juridique, la localisation, le lieu de la wilaya, la superficie, le propriétaire, etc.

Figure n°08: Les assurances végétales de la CRMA de TIARET



Source : Elaboration Propre

II.1.1 L'assurance grêle:

Cette garantie couvre les dommages causés par la grêle aux cultures sur pied, tels que les grains de céréales, les pailles sur pied, les légumes secs, les fourrages sur pied, les cultures industrielles, maraîchères, arboricoles, viticoles et florales. Le producteur doit prendre en considération, le groupe de cultures, la superficie (Ha), le rendement (Qx /Ha), le prix unitaire, la date de déclaration et le type de culture.

II.1.1.1. Les avantages de l'assurance grêle:

– Elle assure uniquement la perte de qualité causée par l'action mécanique du choc des grêlons aux récoltes sur pied sur des parcelles déterminées indiquées sur la police d'assurance.

- Dans le cas de la vigne et des cultures arbustives, elle couvre avec la période végétative marqué par le débourrement uniquement les fruits.
- Pour les cultures maraîchères, les légumineuses, les arbres à feuilles persistantes peuvent faire l'objet de dispositions particulières propres à chaque culture et insérées au contrat mais elle prend fin dès que les récoltes ont été réalisées.
- La paille entre dans la valeur assurée pour 10 %

II.1.1.2 Limitations de l'assurance grêle:

Elle ne couvre aucun des dommages de perte de qualité ou de la valeur marchande des récoltes, les guerres civiles, les grèves, les émeutes, les actes de terrorisme et sabotage... etc.

II.1.1.3 Constitution du dossier de production:

Selon les dossiers de production qui ne reflètent en vérité que les conditions générales et particulières de la CRMA, ils contiennent les pièces justificatives suivantes :

- Le contrat d'assurance signé par les deux parties.
- Le certificat d'emblavure pour les céréales délivré par la CCLS.
- Le certificat d'agrèage des semences et plants délivré par l'INPV.
- Le croquis parcellaire établi par l'assuré.
- La visite de risque établi par l'agent de la CRMA ou par un expert est obligatoire avant la souscription de tout contrat d'assurance grêle.
- L'application de la tarification actuellement en vigueur.
- La durée du contrat est fixée pour la durée d'un an ferme ou avec clause tacite de reconduction.

Méthode de travail:

Difficultés de l'enquête : Les difficultés les plus récurrentes que nous avons rencontrées sont principalement :

- Le refus des agriculteurs de collaborer de peur d'avoir des problèmes avec les responsables de la CRMA et la fiscalité.

Enquête sur le terrain: : C'est dans le souci d'apporter une meilleure connaissance du terrain concernant la satisfaction des clients envers les services fournis par la CRMA de TIARET que l'idée d'engager cette étude et enquête a été mise en œuvre. C'est dans ce cadre que notre travail d'enquête a été établi et visait de savoir la vision réelle des paysans envers les services fournis par la CRMA de TIARET et leurs relations avec l'établissement, et connaître aussi les facteurs qui freinent le développement des assurances agricoles.

Notre enquête a été menée et appliquée sur un échantillon multi -stratifié et visait à savoir les avis et les points de vue des 34 individus et connaître aussi est ce qu'il y a une satisfaction des clients envers les services fournis par la CRMA de Tiaret plus les raisons pour lesquelles les paysans .n'assurent pas leur patrimoine agricole, pour cette raison une approche méthodologique a été mise en œuvre et qui consistait à la démarche suivante

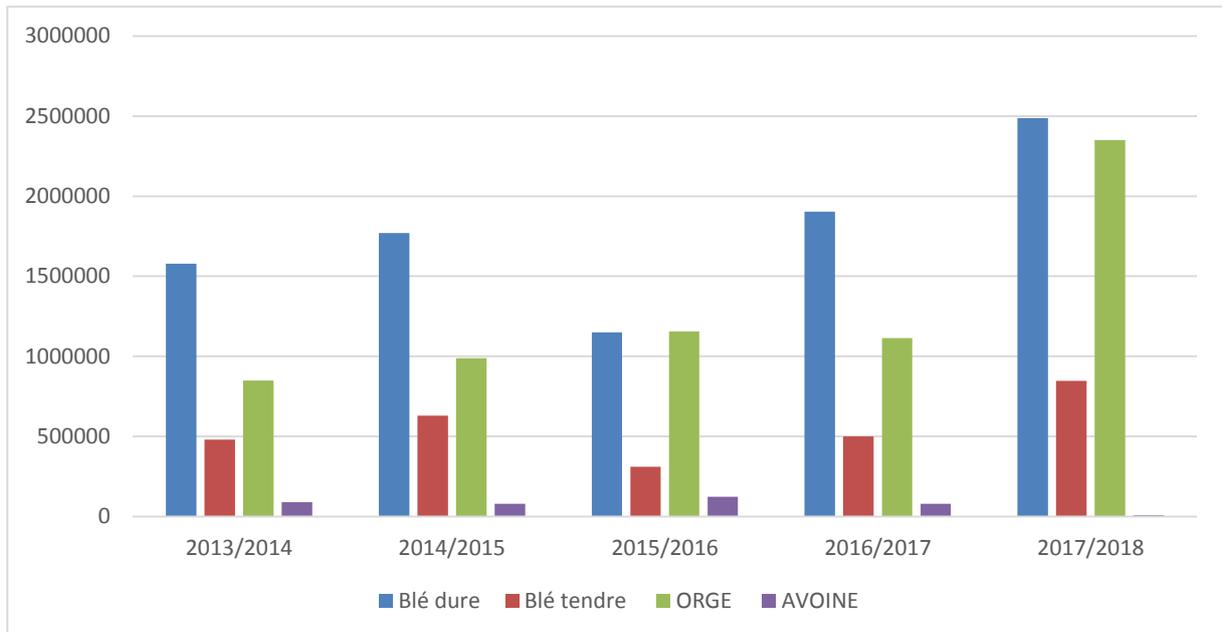
Démarche méthodologique et technique de l'enquête :

Constatant le peu de travaux scientifiques sur les assurances agricoles, notamment la CRMA, nous avons jugé utile de faire un état des lieux concernant les avis des agriculteurs envers cette institution financière publique et sa participation dans le processus actuel du développement agricole.

Cette dernière sera appréhendée par une enquête empirique, quantitative et qualitative, qui va englober les quatorze communes de la wilaya de Tiaret.

L'échantillon de notre enquête est constitué de 55 réponses des communes de la wilaya de Tiaret. Notre objectif était de savoir les opinions de 100 agriculteurs du portefeuille clients de la CRMA de Tiaret parmi ceux qui réalisent un bon, un moyen et un mauvais rendement et le chiffre d'affaires.

Figure N°11 : Evolution de la production (Blé dure/tendre, Orge, Avoine) pendant 2013-2018 :



Source : DSA.2019.

1-Choix

des agriculteurs : Concernant la détermination de notre échantillon pour notre étude, trois critères ont été retenus :

a.- Le classement des agriculteurs selon la pyramide des clients, potentiels, moyens, non potentiels.

b.- Classement des agriculteurs choisis selon la superficie.

c.- Classement selon l'entité géographique de la wilaya de Tiaret.

I.1.1 Les superficies ont été divisées suivant quatre catégories :

Catégorie 1 : moins de 20 Ha Catégorie 2 : Entre 20 et 50 Ha Catégorie 3 : 50Ha a 100 ha Catégorie 4 : De 100 et plus Ha (fermes pilotes)

I.1.2 Les entités géographiques de la wilaya sont les suivantes et ont été divisées et retenues suivant le potentiel de rendement et de production :

Zone1: Mechraa Sfa, Rahouia, Sid Hosni

Zone2: Oued lili, Sebaine . Mellakou et Tagdempt ;

Zone3 : Medrissa Ain hadid, Frenda et Tousnina,

Zone 4 : Chaimaa et Naima. .

La démarche adoptée pour saisir correctement la participation de la CRMA dans le développement rural se fonde sur notre modèle d'analyse précédent, à cet effet un questionnaire a été conçu pour l'enquête.

Chapitre n° II : Résultats et Discussions :

II.1 Le contenu du questionnaire : Il se divise en quatre grands thèmes:

1. La composante sociologique des agriculteurs et ses caractéristiques individuelles.
- 2 Les caractéristiques actuelles des exploitations agricoles
3. Les opinions concernant les principales activités de la CRMA.
4. les opinions concernant la politique agricole en Algérie

II.2 Méthode de passation des questionnaires : Par souci de rigueur et d'efficacité, la distribution des questionnaires consistait à repérer les agriculteurs potentiels au niveau de la CRMA et commencer à faire remplir les questionnaires sur place avec eux, ensuite prendre contact avec d'autres institutions agricoles sur la base de leurs indications à la CRMA. Pareillement, cette enquête a été menée avec la collaboration de la chambre d'agriculture de Tiaret,

Les objectifs de l'enquête, ainsi que les techniques et les méthodes de l'enquête appropriées ont été discutés entre nous, afin de garantir la faisabilité de celle-ci sur terrain ; les objectifs attendus : Il s'agissait tout d'abord de faire un état des lieux des activités des assurances de la mutualité agricole, le cas de Tiaret, dans le but de saisir :

1. La vitalité réelle et la participation de la CRMA sur terrain
2. De confectionner une banque de données fiable et crédible sur les assurances agricoles et surtout sur la céréaliculture.

Les questions	Nbr	Pourcentage %
La relation avec CRMA (oui)	20	36
Avez-vous rencontré les risques. (oui)	10	18
Connaissez-vous les principes des assurances agricoles ?	12	22.5
A votre avis est ce que l'assurance agricole être obligatoire ?	13	23.5
Nbr total des avis	55	100%

On a observé que presque la majorité des individus avoir une relation avec CRMA

Quelles sont les problèmes que vous rencontrez d'une assurance agricole ?

Problèmes	Nbr	Pourcentage %
Prix (cotisation)	3	5.5
Information	15	27
Remboursement	11	20
Culture	17	31
Autre	9	16.5
Total	55	100%

On a remarqué que le problème majeur qui domine c'est le manque d'informations chez les paysans (27%), suivi par la dominance d'une culture d'assurances agricoles faible (31%), vu les habitudes sociologiques qui caractérisent la région, sans oublier la politique de soutien direct initiée par les pouvoirs publics et qui a engendré un climat d'assistanat, dans notre échantillon, dans le premier rang de réponses, 11 agriculteurs disent avoir rencontré un problème au niveau de la CRMA, soit (20 %) du total du au remboursement, pour le prix pratiqué ne représente que (5.5%) 9 agriculteurs ne définissent pas leurs problèmes (16.5%) disent n'avoir aucun problème clair ou autre type de contrainte.

Comment juger vous les procédures de remboursement ?

Jugements	Nbr	Pourcentage %
Lente	8	40

Acceptable	10	50
Rapide	2	10
Total	20	100%

On a remarqué que la réponse à la question suivante concernant la qualité des services fournis par la CRMA, 10 agriculteurs de notre échantillon(50%) affirment que ce sont des prestations de qualité acceptable, et 8 agriculteurs jugent qu'elles sont de qualité mauvaise et lente et représentent (40%) du total et 2 pensent qu'elle fournit de bonnes prestations, soit (10 %) du total. On a travaillé avec 20 agriculteurs, car c'est le chiffre assuré.

Avez-vous bénéficié des subventions et des aides par l'État

Les paysannes	Nmb	%
Oui	20	58
Non	14	42
Total	34	100

On a essayé de relever les opinions des agriculteurs de notre échantillon d'enquête concernant la politique agricole algérienne actuelle dans le secteur rural et les aides accordées et on a trouvé que 20 (58%) des agriculteurs pensent qu'elle est bonne, et 14 seulement croient le contraire, soit (42%) du total.

Est-ce que-vous connaissez CRMA et leur importance sur vous activité agricole ?

Les paysannes	Nbr	%
Oui	12	35
Non	23	65
Total	34	100

La CRMA doit faire des efforts pour arriver à satisfaire ses clients notamment l'existence sur le marché de nouvelles compagnies d'assurances, il faudrait qu'elle corrige son retard dans la gestion de positionnement sur le marché et le lancement d'une politique de proximité auprès des agriculteurs , surtout dans cette nouvelle conjoncture médiatique dominée par l'internet et la multitude des supports électroniques et analogiques , qu'elle réduise ses taux de couvertures et de part de marché , donc voir les chiffres avancés par l'enquête 23 agriculteurs (65%) disent n'avoir aucune connaissance et information sur la CRMA

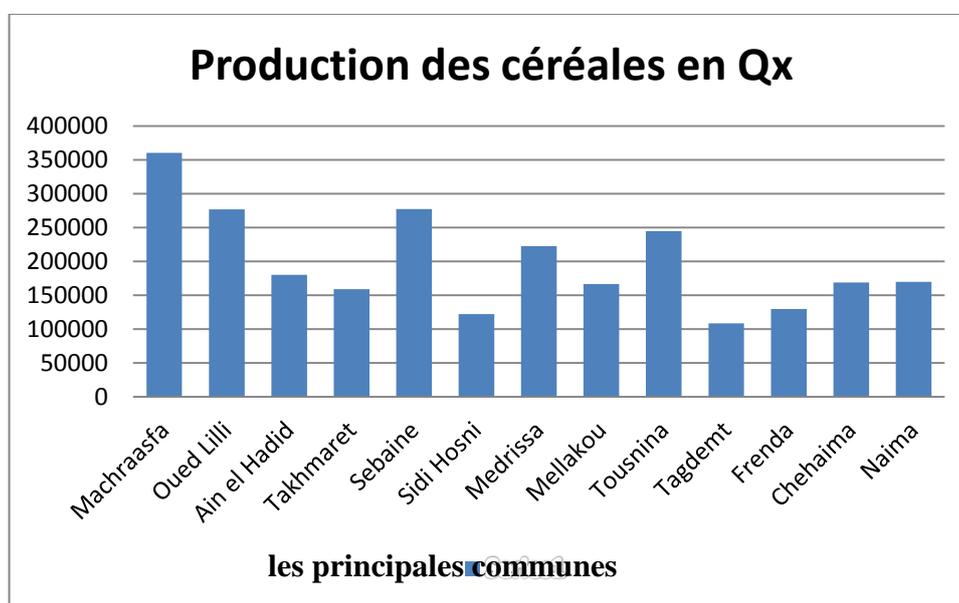
En effet et selon les opinions de notre échantillon il faudrait qu'elle fasse des formations de recyclage et de marketing à son personnel.

Tableau n°13 : les principales communes productrices des céréales dans la wilaya de Tiaret :

Commune	Production Qx	Le taux %
Machraasfa	360375	6.197767204
Oued Lilli	276790	4.760263571
Ain el Hadid	180108	3.097516353
Takhmaret	158950	2.73363884
Sebaine	277350	4.76989451
Sidi Hosni	122053	2.099080349
Medrissa	222801	3.831755063
Mellakou	166643	2.865943865
Tousnina	244600	4.206656561
Tagdemt	108808	1.871291444
Frenda	129698	2.230559864
Chehaima	168960	2.905791875
Naima	169850	2.921098188
Total de wilaya	5814594	100

Source : élaboration propre à partir des données de DSA, 2018.

Figure N°12 : Production des céréales en Qx



Nous notons à partir de figure et le graphiques que les communes d'Oued Lilli et Mellakou sont les zones les plus productives des céréales, en raison de l'abondance des précipitations et la qualité de la terre ainsi que le mode agricole connu historiquement dans ces régions.

Les autres communes constatent une convergence de la production céréalière, ce qui indique l'intervention de facteurs climatiques.

➤ Les indicateurs économiques sur 34 paysans :

1- Qui assurant : 20

2- Taille des exploitations :

3- Niveau d'instruction : elle différente : alphabétise, primaire, moyenne...

- Les facteurs socio-culturels :

a) La Religion

b) Instruction

c) Méfiance entre les compagnies d'assurance et les particuliers.

- Les facteurs psychologiques :

Une nouvelle activité sur la production semencière, généralement il y a 4 fermes pilotes :

- La ferme Hettabi - Machraasfa

- La ferme de Bekhtach - Rahouia

- La ferme de Haider – Ain GUASSMA commune de MOULKOU

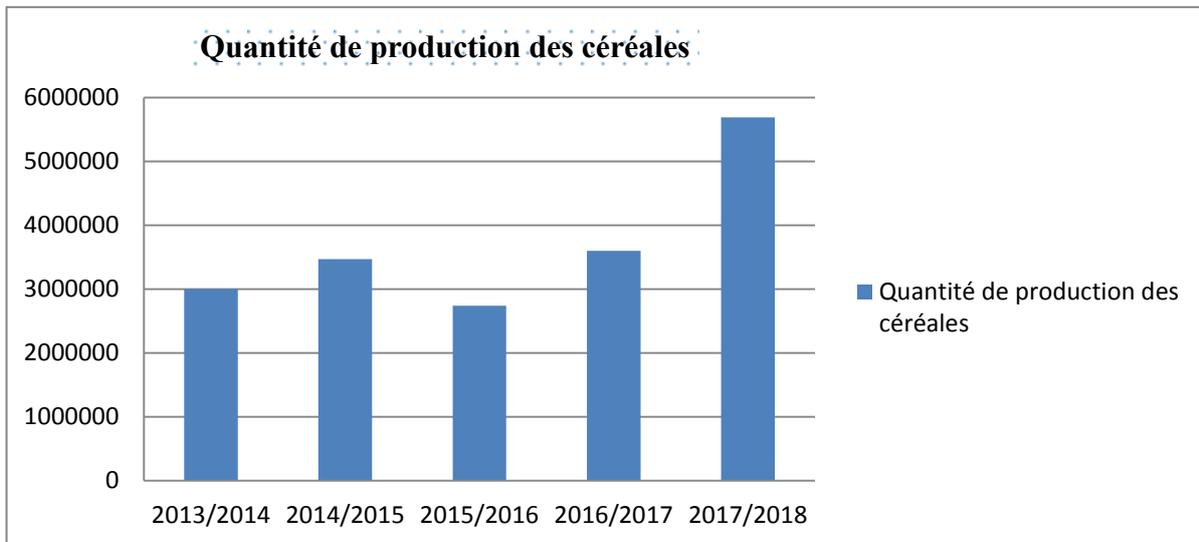
- La ferme de Si Abdelkrim – commune de SEBAINE

Sans oubliée les ITGC

Les deux fermes HADIDI et Ait ABDERRAHIME c'est des privés qui ont acquis certaines expériences dans la production des semences. Et ce sont orienter vers l'assurance (production céréaliculture).

Par contre de production animale surtout aviculture, et certaines cultures marichaires sont doté d'un dispositif d'assurance. Les jeunes qui font cette activité sont oriente obligatoirement vers l'assurance de leur spéculation vu le caractère spéculatif et leur compagne de terme de durée qui sont très courte sans oubliée le poids consistant et important des investissements dans ce domaine.

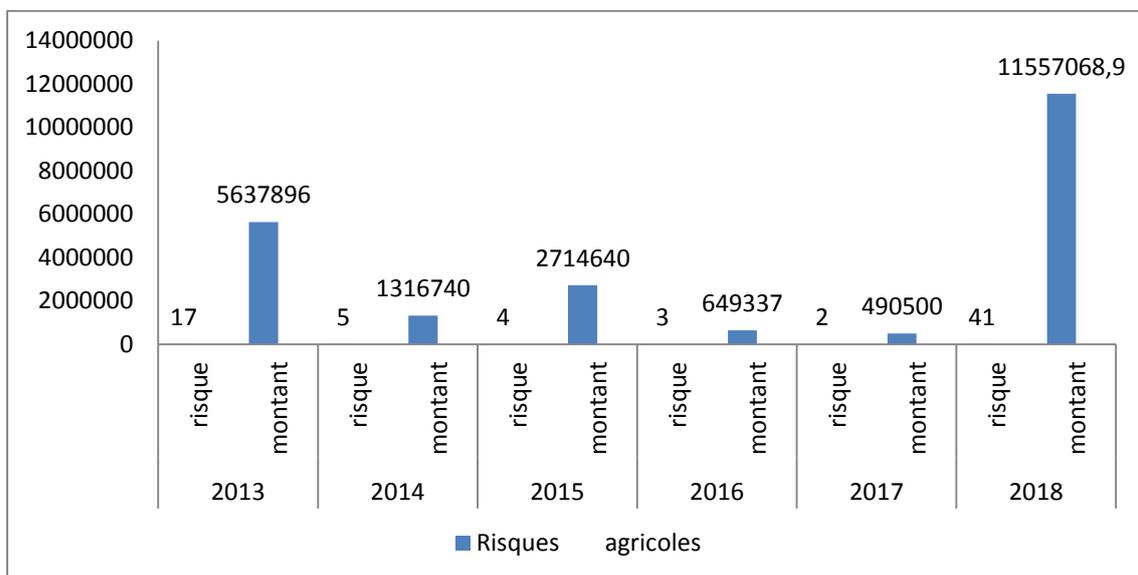
Figure N°13 : Quantité de production des céréales



Analyse: notez à travers le tableau et graphique. La production de céréales a fluctué entre augmentation et diminution. Cette fluctuation apparente de la production n'est pas soumise à un certain rythme de croissance, elle est parfois à la hausse et parfois en déclin, où elle a connu une baisse importante. Dans la saison 2015/2016. Cela est dû à plusieurs raisons, dont les principales sont les conditions climatiques, comme la sécheresse, la grêle, le froid, etc.

Outre la dépendance des agriculteurs envers eux-mêmes dans la mise en culture, sans respecter les normes utilisées pour collecter un bon produit des céréales, ce qui est dû au prix élevé des engrais et des semences traitées, ensuite le rythme de la production a augmenté, en raison de l'évolution des conditions climatiques.

Figure n°14 : évolution des compensations sur les risques agricoles 2013 à 2018



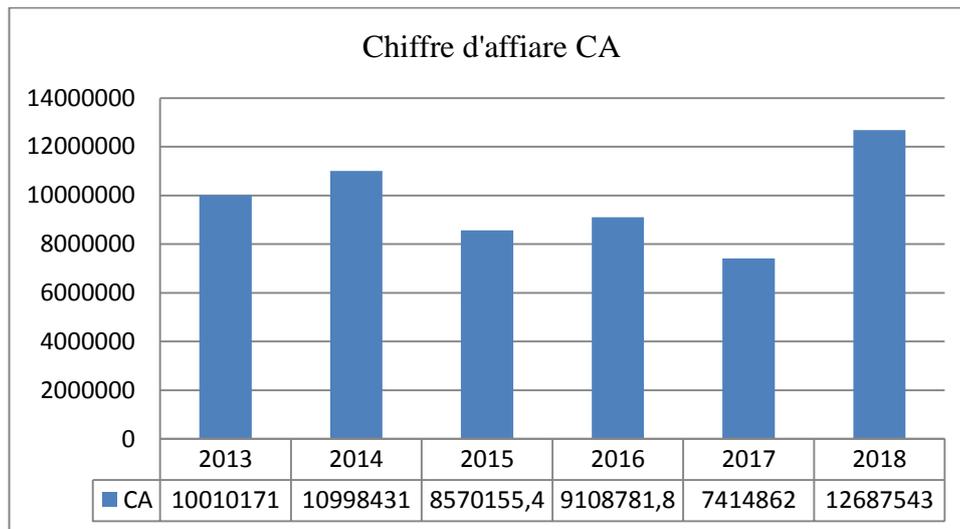
Nous avons remarqué à travers le graphique ci-dessus, la diminution du nombre des contrats des assurances végétales accompagné d'une diminution du montant d'une année à l'autre, surtout dans les années (2014 ; 2015 ; 2016. 2017) Cela est dû à l'attachement des agriculteurs aux conditions climatiques et généralement les opérations d'assurances commencent à partir du mois de Février Mars, c'est-à-dire quand ils voient la quantité des pluies tombées est peu ce qui les a conduit au recours à ce type d'assurance compte tenu des risques élevés pour les cultures agricoles

Tableau N°11 : évolution de chiffre d'affaire 2013 à 2018.

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CA	10010170.7	10998431.2	8570155.43	9108781.82	7414861.98	12687543.4

Source : CRMA,,2019

Figure N°15 : évolution de chiffre d'affaire 2013 à 2018.



A partir le tableau et le graphique Le chiffre d'affaire augmente entre 2013-2104 et environ 10998431.2. Puis il baisse après les trois prochaines années, retour à la hauteur à nouveau en 2018 environ 12687543.4. Cela est dû à l'augmentation du pourcentage d'assurance dans différents secteurs et surtout pour l'activité des assurances automobiles.

Résultat:

La compensation représente un faible pourcentage du montant total des assurances reçues chaque année par le CRMA. Et peut donc être considéré que ce coût supporté par l'agriculteur peut-être la raison de la baisse de la production.

D'autre part cette politique d'assurance peut être vue comme une formule coopérative. Peut préserver le prestige de l'agriculteur, et les aide à poursuivre leurs activités en cas de catastrophe naturelle. L'assurance agricole contribue également à réduire les fonds publics alloués à la prévention des catastrophes, et donc conduire le développement de l'agriculture en particulier, et le développement économique en général.

Nous remarquons que n'y a pas d'impact direct de l'assurance des végétaux sur la production des céréales. En 2017, par exemple, le nombre de contrats d'assurance de produits végétaux était très faible par rapport à la production de céréales de cette année, ce qui confirme le résultat continu de l'absence d'une relation ou d'un impact fort de l'assurance agricole sur la production agricole, et ce, pour plusieurs raisons, notamment Outre les problèmes que peut poser l'application appropriée des programmes d'assurance agricole, tels que le risque moral. Faible information statistique sur la productivité, le climat, la sécheresse et d'autres problèmes.

Les opinions des agriculteurs sur la CRMA : interrogés pensent que la CRMA que c'est une institution dont les services sont acceptables, se partagent l'opinion de bonne institution mais. On peut dire que le problème majeur réside dans la lenteur des procédures de remboursement ou on trouve un cas concret qui résume la période et les entraves bureaucratiques d'un remboursement (voir exemple en annexe) qui sont d'une appréciation moyenne

Concluions de chapitre

Dans ce chapitre, les résultats sur le terrain ont été présentés sur l'étendue de la contribution de l'assurance agricole au développement de l'agriculture par l'intermédiaire de société d'assurance, qui est représentée par le Caisse Régionale de Mutualité Agricole de la wilaya de Tiaret.

Après avoir montré l'ampleur de l'impact de l'assurance agricole dans le développement de l'agriculture, que nous avons exprimé comme le développement de la production de l'entreprise, et exprimé par un produit végétal, qui est les céréales, et en le comparant avec le développement des contrats d'assurance agricole au cours

d'une certaine période, nous avons constaté qu'il y a un faible effet de l'assurance agricole sur ce produit.

La faiblesse de cette influence a été attribuée à un certain nombre de raisons, y compris la faiblesse de la culture d'assurance de l'individu algérien et l'absence d'assurance sauf pour obligatoire seulement.

D'après ce résultat de notre enquête on peut déterminer les facteurs qui freinent le développement des assurances agricoles qui sont :

- Les informations et la communication très faible sur le principe d'assurance chez les paysans.
- L'absence de la culture de l'assurance des paysans.
- La majorité des petits paysans dans la wilaya de Tiaret considèrent que les exploitations agricoles ne sont pas rentables surtout pour le secteur céréalier.
- Une partie des agriculteurs croit que l'assurance est illicite (HRAM), (croyance religieuse).

Conclusion

A travers cette étude, qui vise principalement à connaître le rôle de l'assurance agricole dans le développement de l'agriculture et à contribuer à la croissance et au développement du secteur paysan.

Après avoir mis en avant la situation actuelle des services d'assurance agricole et le récit historique du secteur agricole en Algérie. La situation de l'agriculture algérienne dans les programmes de développement mis en place par l'Etat et la multiplicité et la diversité de ces programmes et réformes en sont la preuve.

Ces réformes et les changements qui ont été identifiés dans la politique agricole ces dernières années ont conduit à une amélioration significative des diverses activités agricoles et des industries alimentaires et à une augmentation des investissements dans ces activités. Cela a conduit à une amélioration significative du ratio d'autosuffisance d'un certain nombre de produits alimentaires importants tels que les légumes, les fruits, les œufs et la volaille, ainsi qu'à la réalisation de niveaux bons et croissants dans d'autres, en particulier les céréales.

CONCLUSION GENERALE

Mais les résultats restent insuffisants pour suivre les développements extérieurs. Ils manquent d'efficacité ainsi que d'un manque de suivi et de surveillance.

Peut-être l'illustration la plus importante de l'échec de la plupart des politiques précédentes est la facture alimentaire élevée, qui porte un énorme fardeau sur le budget de l'État.

Il est donc impératif d'examiner ces politiques et ces programmes et de rechercher les faiblesses qui ont été à l'origine de ce secteur.

L'assurance agricole joue un rôle majeur dans le développement agricole, car elle est fondée sur l'idée de précaution, de prudence et de crainte de tout danger auquel l'agriculteur peut s'opposer et ces risques sont nombreux et variés, en plus d'assurer l'utilisation durable des matériaux naturels.

Cependant, la faible sensibilisation et la culture de l'assurance des masses paysannes, ignorant le rôle de l'assurance comme une perte pour l'économie nationale et entravant le développement agricole.

Ils doivent être écartés car l'assurance agricole est l'une des normes internationales les plus importantes pour déterminer et évaluer les progrès ou le sous-développement d'un pays.

Ainsi il faut favoriser le personnel d'encadrement de cette politique sur le terrain, notamment les subdivisions pour que l'impact immédiat donne des résultats satisfaisants.

La CRMA doit faire des efforts pour arriver à satisfaire ses clients notamment l'existence sur le marché de nouvelles compagnies d'assurances, il faudrait qu'elle corrige son retard dans la gestion des sinistres surtout la production végétale, qu'elle réduise ses taux de cotisation un peu élevé selon les opinions de notre échantillon et il faudrait qu'elle fasse des formations de recyclage et de marketing à son personnel.

Référence bibliographique :

- **Appui à la mise en œuvre du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique septembre 2006**
- **BACI. L « Réformes agraires en Algérie » options méditerranéennes vol : 36 1994.**
- **BACI. L, 1994) « Réformes agraires en Algérie » option méditerranéenne vol :36**
- **BADILLO .D. « stratégie agroalimentaire pour L'ALGERIE » collection Maghreb contemporain 1988 page 51**
- **Banque almanache Edition 2001.**
- **BENISSAD Hocine ,1991, « La réforme économique en Algérie (ou l'indicible ajustement structurel)», 2e édition : Office des publications universitaire, Alger,.**
- **BENISSAD Hocine, 1991. La réforme économique en Algérie (ou l'indicible ajustement structurel), 2e édition, office des publications universitaires, Alger**
- **BOUCHAREB.A. « Contribution à l'analyse des reformes agricoles en Algérie » doc : département d'agronomie BLIDA1993.**
- **BOULAHIA L. 2008. Mémoire magistère p13-18**
- **Caisse Centrale de Réassurance des Mutuelles Agricoles (CCRMA)**
- **CIHEAM, 1999. p. 285-291 Cahiers Options Méditerranéennes; n. 36**
- **CNMA.dz /index.php/2016/03/27/historique**
- **Document fourni par la « BADR ».**
- **Économie de l'Algérie ,2019— Wikipédia**
- **ECREMENT.M « Indépendance politique et libération économique » Ed. ENAP.OPU 1986 Alger page 116.**
- **ECREMENT.M, 1986 « Indépendance politique et libération économique » Ed. ENAP.OPU 1986 Alger page : 116.**
- **ECREMENT.M. op cite 1986 page : 86.**
- **Frédéric Pons, « Où va l'Algérie », Conflits : histoire, géopolitique, relations internationales, no 20, janvier-mars 2019, p. 60-61.**
- **HADJADJ.S. « Stratégie de développement de l'arboriculture fruitière dans la wilaya de Blida doc de département d'agronomie Blida 2003 page 96.**
- **HADJADJ.S.2003 « Stratégie de développement de l'arboriculture fruitière dans la wilaya de Blida doc de département d'agronomie Blida 2003 page 96 10)**

REFERENCE

- **HAMIDI.H, 2002. « Bilan du PNDA dans la wilaya de Blida ».2002 département d'agronomie Blida. Page 117. 11)**
- **Hassan Haddouche, Décryptage/Le Sud, futur eldorado pour l'agriculture algérienne ? , algerie-focus.com, 31 janvier 2016**
- **HERZI « Les mutations des structures agraires en Algérie depuis 1962 ».Ed .OPU Alger .1979 p44.**
- **[https://www.tsa-algerie.com/truffesdattes- miel-tomates-ce-que-rapporte l'exportation- des-produits-agricoles- Al Algérie.](https://www.tsa-algerie.com/truffesdattes- miel-tomates-ce-que-rapporte l'exportation- des-produits-agricoles- Al Algérie)**
- **Incendie, accidents et Risques Divers.**
- **L'Algérie, premier importateur africain de denrées alimentaires, pressedz. com, 3 mars 2010.**
- **La filière agroalimentaire en Algérie octobre 2009, Mission Economique – UbiFrance en Algérie, Consulté Le 20 juillet 2012.**
- **La production des dattes en progression, lemaghreb.dz.com du 12/12/2010 La production des dattes en progression.**
- **Le projet d'irrigation d'un million d'hectares finalisé », sur Lecodz. com (consulté le 29 mai 2015).**
- **Les AGI sont des autorisations d'importations délivrées chaque année par le ministère du Commerce sur la base des états prévisionnels établis par les entreprises nationales publiques ou privées.**
- **M BENILLES Bilel, 2016 « l'évolution du secteur algérien des assurances », <http://www.univ-ecostif.com/seminars/takaful/26.pdf> Page 9,**
- **MR. SEBAA MOHAMED ; 2007 Tirée de l'intervention du Directeur des assurances lors de l'exposition du projet de loi au Ministère des Finances,**
- **Mutuelle Assurance Algérienne des Travailleurs de l'Education et de la Culture.**
- **Pénétration de l'assurance : total des primes en % du PIB.**
- **Très courte mais assez importante.**

ANNEXES

Explication des relations mutuelles (opérations terminées)

1-Demande d'assurance

2-Demandez à l'expert de faire l'aperçu

3. Donner suffisamment d'informations après inspection par l'expert

4-Après l'abonnement du contrat et le calcul des versements en donner une copie au chef du département

5-Après l'approbation et la signature, le contrat revient à l'aide au produit

6-Donner une copie du contrat à l'agriculteur

7. Paiement de l'état de paie

8. Paiement des primes, preuve de réception des primes

9. Demande l'autorisation de risque

10. Demande de copie du contrat d'assurance

11. Envoi d'une copie du contrat d'assurance

12. Après inspection du contrat d'assurance, l'expert est tenu d'inspecter le risque

13. L'expert doit fournir des informations suffisantes sur le risque

14. Soumission de fichiers pour authentification et signature

15. Soumission de dossiers pour authentification, signature et écriture de chèques

16. Soumission de fichiers pour authentification et signature

17. Retourner les fichiers après l'authentification et la signature

QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE :

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

1.1 Wilaya :

1.2 Daïra :

1.3 Commune :

1.4 Adresse :

II. Identification de l'exploitant

2.1 N° de l'exploitation

2.2 Âge :

2.3 Niveau d'instruction :

2.4 Nombre de personnes vivant sur la même exploitation

2.5 Le chef de l'exploitation exerce-t-il un travail hors exploitation ?

Si oui, dans quel secteur d'activités

III. Fiche technique de l'exploitation

3.1 Caractère juridique

- EAC

- EAI

- Privé

La superficie exploitée est-elle dotée d'un titre de propriété?

3.2 SAT:

3.3 SAU :

Dont :

-privé (ha)..... -Location (ha).....

L'ASSURANCE A TIARET :

- Connaissez-vous la CRMA?

- Faites-vous l'opération d'assurance ?

- Combien de fois.....

- Quels produits agricoles assurez-vous ?

- Avez-vous bénéficié du processus de sensibilisation de CRMA?

- Que pensez-vous des services offerts par la CRMA ?

- Combien de temps faut-il pour compenser ?

LE FINANCEMENT DANS LA WILAYA DE TIARET

1. Type de financement

1.1 La subvention

- **Connaissez-vous la DSA?**
- **Entretenez-vous de bonne relation avec la DSA?**
- **Avez-vous bénéficié de la subvention?**
- **Si oui quel type de subvention...**
- **combien de fois.....et quelle est la valeur.....**
- **Est-ce que la DSA satisfait-elle la totalité de vos demandes ?**
- **Est-ce que le processus d'obtention de la subvention est rapide ?**
- **Y a-t-il des contraintes qui risquent de compromettre la gestion saine de la subvention dans la wilaya de Tiaret ?**

1.2 Le crédit agricole

- **Connaissez-vous la BADR ?**
- **Avec quel intermédiaire? Un ami.....Un proche.....Autre.....**
- **Entretenez-vous de bonne relation avec la BADR ?**
- **Appréciez-vous les critères d'éligibilité au crédit de la BADR ?**
- **La BADR satisfait-elle la totalité de vos demandes ?**
- **Quel type de culture pratiquez-vous et quelles sont les quantités produites ?**

Type des cultures	Superficie	Production	Rendement
Blé dure			
Blé tendre			
Orge			
Avoine			
Autre			

-Le type main d'œuvre que vous Employez :

Type de main d'œuvre	Nombre	Rémunération
1. Familiale		
2. Temporaire		
3. Permanente		

ANNEXES

-Revenu de l'exploitation :

Spéculations	Production	Quantités vendues	Prix unitaire	Montant
Blé dure				
Blé tendre				
Orge				
Avoine				

ANNEXES

Tableau : évolution des compensations sur les risques agricoles 2013 à 2018

Année	Risque	Montant
2013	17	5637896
2014	5	1316740
2015	4	2714640
2016	3	649337
2017	2	490500
2018	41	11557068.90

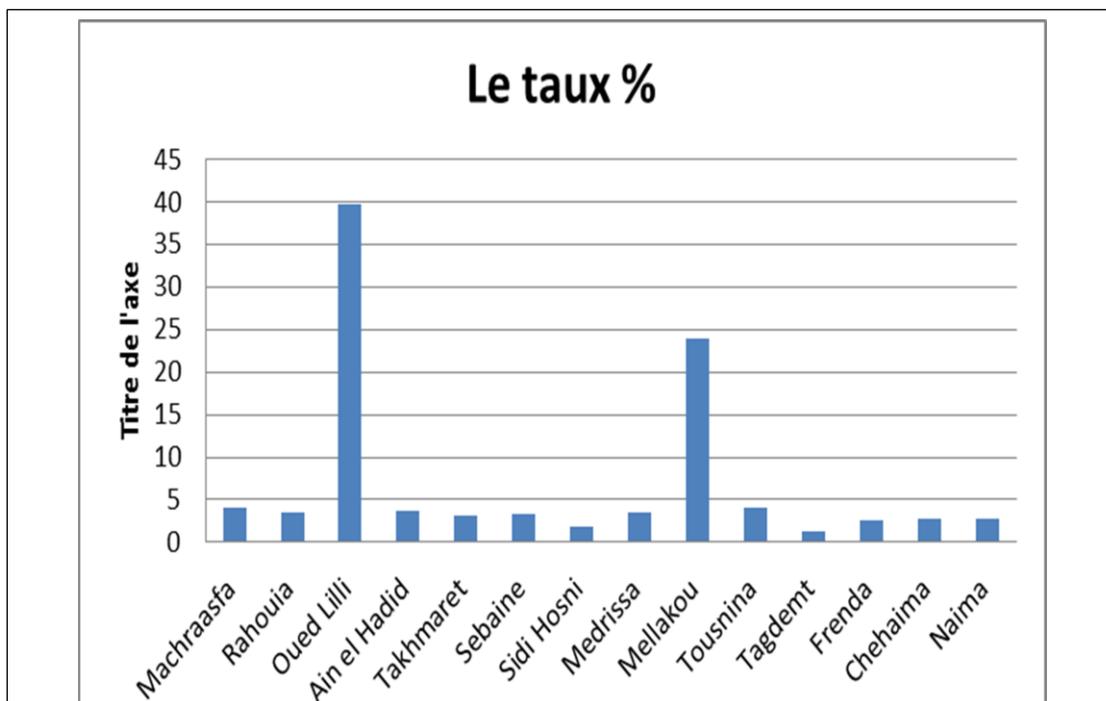
Source : CRMA TIARET 2013 /2018

Tableau n: Etude de l'effet de l'assurance agricole sur la production céréalière dans la wilaya de Tiaret pendant 5 ans

Campagne	Quantité de production des céréales	Taux de croissance %
2013/2014	3000000	0
2014/2015	3470000	15.7
2015/2016	2741600	-21
2016/2017	3600000	31
2017/2018	5685410	58

Source : DSA.2019

Figure N° 16 : Taux de production (les principales communes) en (%)



Un exemple pratique du mécanisme de fonctionnement de l'assurance agricole CRMA Tiaret :

M. Saïd (paysan) se rapproche de la CRMA afin de souscrire à un contrat d'assurance multiple Notification pour 10 hectares de blé dur, à partir de septembre 2013 pour expirer le 15 juin 2014, A été approuvée de CRMA

Il s'agit de fournir à l'agriculteur toutes les conditions du contrat d'assurance qui est la suivante:

- ❖ La carte d'agriculture.
- ❖ Planificateur agricole.
- ❖ Tranche de dédouanement.

Le contrat d'assurance contient les données suivantes:

- Blé dure = Taux de valeur ajoutée 17% (TVA)
- Les services du CRAM ou les commissions sont: 50000 DA
- La valeur du caractère fiscal est estimée à: 4000 DA
- La valeur de la prime est de 3,1% de la valeur assurée, ceci pour le risque de froid
- Valeur de la prime de 1,24% de la valeur assurée pour l'assurance risques incendie
- La production d'un(1) hectare de blé dure est de: 15 quintaux
- Le prix du quintal de blé dur est de 4500 DA
- Pour calculer la prime, nous suivons les étapes suivantes :

1. Trouver la valeur assurée:

$$\text{Valeur assurée: } 675000 \text{ DA} = 4500 (10 \times 15)$$

2. Calcul de la prime d'assurance nette:

$$\text{A - Pour l'assurance contre le froid } 209252 \text{ DA} = 3,1\% \times 675000$$

$$\text{B- Pour l'assurance incendie: } 8370 \text{ DA} = 1,24 \times 675000\%$$

La prime d'assurance nette totale est de: $29295 \text{ DZ} = 8370 + 20925$

Calcul du versement commercial:

ANNEXES

Acompte commercial = acompte total net + commission d'honoraires + valeur fiscale + caractère fiscal

- **La valeur de la taxe est de: $498015 \text{ DA} = 17\% \times 29295$**
- **Versement commercial : $581310 \text{ DA} = 4000 + 498015 + 50000 + 29295$**

En 10 mois après la souscription du contrat d'assurance. Un incendie a entraîné la perte de 3 hectares de la récolte.

Après inspection, l'expert a constaté que la perte était de 100% et a également montré que la production d'un hectare de blé c'est environ 9 Qx et pas 15 quintaux

Selon notre exemple, la perte a été estimée à 100% pour les 3 hectares d'incendie.

En conséquence, le montant de la compensation accordée à l'agriculteur est:

Estimation de perte:

Perte = Nombre d'hectares exposés au feu × Production d'un hectare de blé après inspection par un expert × Prix d'une livre de blé.

La valeur de la perte est : $121500 \text{ DA} = 4500 \times 9 \times 3$

Calcul du montant de Compensation :

- **Montant de Compensation = Valeur de la perte – Exemption 10 %**
- **La valeur d'exemption est de 10% de la valeur de la perte**

$$\mathbf{12150 \text{ DZ} = 10\% \times 12500}$$

Montant de la compensation : $109350 \text{ DA} = 121500 - 12150$

Le montant que le service de compensation doit payer à l'agriculteur assuré

Résumé

Résumé

Avec l'ouverture de l'Algérie à l'économie mondiale, l'institution de mutualité agricole, et ses caisses régionales, pressentent un outil de développement de la céréaliculture sur le marché des assurances.

A partir de ce point de vue, nous avons jugé utile de voir la CRMA dans la cadence actuelle du développement agricole, et dans le cadre de l'élaboration d'un projet de développement économique globale.

Dans ce modeste travail, on a choisi le cas de la (CRMA) de la Wilaya de Tiaret à titre d'étude de cas, pour essayer de déterminer ses avantages et ses limites pour voire sa contribution au développement économique de la région et surtout de la céréaliculture qui est considérée comme moteur de la région.

Mots clés: Assurance Agricole, Caisse Régionale de Mutualité Agricole, financement, céréales

With Algeria's opening up to the world economy, the agricultural mutuality institution , and its regional coffers, are providing a tool for the development of cereals on the insurance market.

From this point of view, we found it useful to see the CRMA in the current pace of agricultural development, and in the development of a comprehensive economic development project.

In this modest work, the case of the (CRMA) of the Wilaya de Tiaret was chosen as a case study, to try to determine its advantages and limitations for even its contribution to the economic development of the region and especially of the cereal farming which is designed departed as the engine of the region.

مع انفتاح الجزائر على الاقتصاد العالمي، توفر مؤسسة التبادل الزراعي وخزانتها الإقليمية أداة لتطوير الحبوب في سوق التأمين.

ومن وجهة النظر هذه، وجدنا أنه من المفيد أن نرى اتفاق إدارة المشاريع في الوتيرة الحالية للتنمية الزراعية، وفي وضع مشروع شامل للتنمية الاقتصادية.

في هذا العمل المتواضع، تم اختيار حالة (CRMA) من ولاية تيارت كدراسة حالة، في محاولة لتحديد مزاياها والقيود حتى لمساهمتها حتى في التنمية الاقتصادية في المنطقة وخاصة زراعة الحبوب التي تم تصميمها غادر كمحرك للمنطقة.

الكلمات المفتاحية : التأمين الفلاحي , الصندوق الجهوي للتعاون الفلاحي , التمويل, الحبوب